

Les territoires européens localisent les ODD

Les villes au cœur de la mise en œuvre



2026



Éditeur : PLATFORMA et le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

Auteurs : Eva Baños de Guisasola, Conseillère senior PLATFORMA sur les Objectifs de développement durable, les agendas mondiaux et le climat.

Directeur de la publication : Fabrizio Rossi, Secrétaire général du CCRE.

Edition : Boris Tonhauser, Directeur de PLATFORMA.

Mise en forme et liaison avec l'équipe de graphistes : Hervé Devavry, Conseiller en communication chez PLATFORMA.

Traduction de l'anglais : Domenica Maria Pistoia.

Contributions : Marine Gaudron, Hamza Bennis, Axelle Griffon et Edoardo Bodo.

Photos : © stock.adobe.com

Conception graphique : inextremis.be

Clause de non-responsabilité

Les analyses, résultats et recommandations présentés dans cette étude sont ceux du CCRE et de PLATFORMA. Ils ne reflètent pas nécessairement la position officielle des gouvernements locaux ou régionaux, de leurs associations ou des institutions multilatérales dont les études de cas sont présentées ici.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du CCRE et de PLATFORMA et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne.

Le contenu de cette publication n'a pas été approuvé par l'Organisation des Nations unies et ne reflète pas les vues de l'Organisation des Nations unies, de ses fonctionnaires ou de ses États membres.

Le présent ouvrage est placé sous une licence internationale Creative Commons « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage des Conditions Initiales à l'Identique » 4.0 (CC BY-NC-SA 4.0).

ccre-cemr.org/fr/ | info@ccre-cemr.org

platforma-dev.eu | platforma@ccre-cemr.org

**Les territoires européens localisent
les ODD**

**Les villes au cœur de
la mise en œuvre**

2026

Avant-propos

par **Carola Gunnarsson**

Porte-parole du CCRE pour la Coopération internationale et les ODD, Conseillère municipale de Sala (Suède)



Les villes au cœur de la mise en œuvre

A lors que l'Agenda urbain de l'Union européenne et le Nouvel agenda urbain des Nations unies marquent tous deux leur première décennie d'action, une vérité politique essentielle s'impose : les engagements mondiaux peuvent être traduits en actions concrètes au niveau local seulement si les villes et les régions sont habilitées à en être le fer de lance. La mise en œuvre des Objectifs de développement durable ne se fera pas uniquement par le biais de stratégies abstraites ou de déclarations internationales — elle se fait là où les gens vivent. Les gouvernements locaux et régionaux sont les acteurs qui façonnent la mobilité, le logement, la résilience climatique et la cohésion sociale jour après jour, et ce de manière durable. Leur rôle n'est pas accessoire, il est déterminant.

Un examen des cibles de l'ODD 11 « Villes et communautés durables » le montre particulièrement bien. L'ODD 11 est fondamentalement politique : il s'agit de savoir qui décide du développement des villes, quels besoins sont prioritaires et si les ressources publiques garantissent sécurité, accessibilité financière, accessibilité physique et résilience pour tous. En Suède, les municipalités et les régions sont directement responsables de ces décisions. Leur mandat démocratique, leurs pouvoirs de planification et leur proximité avec les citoyens sont déterminants pour savoir si l'ODD 11 sera mis en œuvre avec succès ou restera une simple aspiration. Sans des collectivités locales fortes, le développement urbain durable est tout simplement inaccessible.

Le rôle de premier plan joué par la Suède en matière de développement durable repose sur ce socle politique. Grâce à une décentralisation de longue date, le pouvoir d'agir et de concrétiser les projets a été résolument confié aux échelons locaux et régionaux, avec le soutien de plateformes de coopération locale et régionale, telles que l'Association suédoise des collectivités locales et des régions (SALAR) et, au niveau européen, le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE). En tant que nouveau Porte-parole du CCRE pour la Coopération internationale et les Objectifs de développement durable, je m'engage à veiller à ce que les villes et les régions ne se limitent pas à mettre en œuvre les agendas mondiaux, mais qu'elles contribuent également à les façonner. À moins de quatre ans de l'échéance de 2030, le message est clair : pour combler le retard accumulé dans la réalisation des ODD, il faut de la confiance politique, des ressources et des pouvoirs au niveau territorial. Le renforcement de la démocratie locale n'est pas une option, c'est une nécessité absolue si nous voulons créer des villes durables et inclusives en Europe et au-delà.

Répondants

Cette publication s'appuie sur une enquête menée auprès de 23 répondants, représentant des associations de collectivités locales et/ou régionales de 15 États membres de l'UE et de 2 pays non membres de l'UE.

Allemagne : Association des comtés allemands (DLT)

Autriche : Association des villes et communes autrichiennes (AACT)

Belgique : Association des villes et communes flamandes (VVSG)

Croatie : Association des comtés croates (HRVZZ)

Espagne : Euskal Fundoa/Fonds de coopération des autorités locales basques et eLankidetzta - Agence de coopération au développement du gouvernement basque (EUSKADI – Pays basque),
Députation provinciale de Barcelone (DIBA),
Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI),
Association des municipalités basques (EUDEL),
Fonds majorquin de solidarité et de coopération (FMSC),
Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP)

Estonie : Association des villes et municipalités estoniennes (AECM)

Finlande : Association des villes et municipalités finlandaises (AFCM)

France : Cités Unies France (CUF)
Association internationale des maires francophones (AIMF)

Lettonie : Union des gouvernements locaux et régionaux de Lettonie (LALRG)

Luxembourg : Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL)

Malte : Association des conseils locaux de Malte (LCA)

Moldavie : Congrès des autorités locales de Moldavie (CALM)

Pays-Bas : Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG International)

Tchéquie : Union des villes et communes de la République tchèque (SMO ČR)

Roumanie : Association des municipalités de Roumanie (AMR)

Slovénie : Association des communes urbaines de Slovénie (ZMOS-SI)

Turquie : Union des municipalités de Turquie (TBB)



Figure 1. Pays dont les associations de gouvernements locaux et régionaux ont répondu

23 réponses

17 pays

15 membres de l'UE

2 non-membres de l'UE

Table des matières

Avant-propos	4
Répondants	5
Nos 6 recommandations clés	8
1. Introduction	10
2. Dialogue des Nations unies avec les États membres sur les Examens nationaux volontaires.....	11
3. Financement de la mise en œuvre des ODD	15
4. Bonnes pratiques favorisant les ODD qui feront l'objet d'un examen en 2026.....	20
5. Accent particulier sur le logement et le Forum urbain mondial	34
Acronymes	42



© stock.adobe.com

Nos 6 recommandations clés

À QUI ?



Nations unies



Union européenne



États membres de l'Union européenne

1

RECOMMANDATION



Nations unies



Union européenne



États membres de l'Union européenne

Renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux en tant que priorité politique pour la mise en œuvre du programme 2026-2030. La réalisation de l'Agenda 2030 n'est plus seulement un défi technique, mais un test d'engagement politique. Les acteurs européens et mondiaux doivent transférer de manière décisive le pouvoir, le financement et la confiance aux gouvernements locaux et régionaux, en intégrant la coopération décentralisée, l'innovation et les alliances entre pairs au cœur des stratégies de mise en œuvre. Sans un mandat politique clair pour renforcer ces partenariats, le calendrier risque de devenir irréalisable.

2

RECOMMANDATION



Nations unies



Union européenne



États membres de l'Union européenne

Placer le niveau infranational au cœur de la mise en œuvre des ODD. Cette année, une attention particulière est accordée à l'ODD 11, qui fait partie des objectifs faisant l'objet d'un examen. Il faut pour cela un engagement politique clair en faveur de la gouvernance à plusieurs niveaux, un accès direct des collectivités territoriales au financement du développement et l'institutionnalisation de la participation locale aux processus du Forum politique de haut niveau (FPHN). Donner les moyens d'agir aux villes et aux régions — tout en garantissant une participation inclusive des jeunes et des groupes vulnérables — est essentiel pour parvenir à un développement urbain durable, résilient et équitable d'ici 2030.

RECOMMANDATION 3



Réaffirmer l'importance du Nouvel agenda urbain (NAU) des Nations unies en tant que cadre mondial guidant un développement urbain durable, inclusif et résilient. Alors que nous célébrons le dixième anniversaire du NAU, adopté lors de la troisième Conférence des Nations unies sur le Logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 en tant que cadre de mise en œuvre privilégié pour l'urbanisation durable, les collectivités locales exhortent l'ONU à renforcer son soutien aux municipalités par le biais d'une gouvernance à plusieurs niveaux plus efficace. En alignant l'orientation future du NAU sur les besoins concrets des villes et des communes, l'ONU peut accélérer la mise en œuvre des ODD et aider les communautés locales à apporter des améliorations significatives à la vie quotidienne des citoyens.

RECOMMANDATION 4



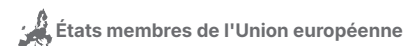
Placer les villes et les communes au cœur du développement durable de l'Europe dans le cadre de l'Agenda urbain pour l'UE. Les GLR appellent l'UE à mieux aligner ses actions sur les différents agenda pour le développement urbain durable : l'Agenda 2030 des Nations unies, le Nouvel agenda urbain des Nations unies, l'Agenda urbain pour l'UE et la récente communication de la Commission intitulée « Un agenda de l'UE pour les villes : stimuler la croissance et la prospérité » — en renforçant le rôle des collectivités territoriales, essentiel au développement urbain dans l'élaboration des politiques de l'UE, en améliorant l'accès au financement pour l'adaptation au changement climatique, le logement et la transition numérique, et en renforçant la coordination entre les niveaux européen, national et local. Doter les collectivités territoriales des outils, des données et des partenariats appropriés est essentiel pour parvenir à un développement urbain inclusif, résilient et durable dans toute l'Europe.

RECOMMANDATION 5



Prendre en compte le rôle central des territoires et des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du développement durable dans le nouveau Cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2028-2034. Les transitions verte, sociale et numérique de l'Europe, ainsi que la résilience et la compétitivité, se concrétisent en fin de compte au niveau local. Pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD, le prochain CFP devrait fournir un financement plus ciblé, plus flexible et plus accessible aux municipalités et aux régions, renforcer les outils d'investissement axés sur le territoire et aligner plus étroitement le financement de l'UE sur les stratégies de développement locales et régionales. En renforçant la gouvernance à plusieurs niveaux, en simplifiant l'accès au financement de l'UE et en veillant à ce que la politique de cohésion, le financement climatique et les investissements dans la compétitivité restent solidement ancrés au niveau territorial, l'UE peut donner aux collectivités locales et régionales les moyens de mener un développement inclusif, résilient et durable.

RECOMMANDATION 6



Accélérer la mise en œuvre locale des ODD en veillant à ce que les villes et les régions soient pleinement associées à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des Examens nationaux volontaires (ENV). Les ENV doivent rendre compte avec précision de la manière dont les objectifs sont mis en œuvre dans la pratique, ce qui exige une implication significative et précoce des collectivités territoriales dans le processus d'examen. Les rapports nationaux restent incomplets sans la contribution des territoires chargés de traduire les engagements en matière d'ODD en actions concrètes. L'exclusion des GLR affaiblit l'appropriation nationale, limite la responsabilité et masque les inégalités territoriales, ainsi que l'innovation locale, qui est essentielle pour atteindre les objectifs à grande échelle.



1. Introduction

Les Gouvernements locaux et régionaux (GLR) continuent de progresser dans la mise en œuvre locale de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, adopté en 2015, ainsi que de ses 17 ODD. La présente étude CEMR-PLATFORMA, qui rend compte de ces progrès, sera présentée lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) de 2026¹, whose theme is "Transformative, equitable, innovative and coordinated actions for the 2030 Agenda for Sustainable Development and its Sustainable Development Goals for a sustainable future for all".

Le présent rapport (ainsi que les 100 exemples figurant en annexe²) s'appuie sur une enquête menée par le CCRE et PLATFORMA en février 2026. Son objectif était de rassembler les informations les plus récentes sur la manière dont les AGLR et leurs réseaux ont participé à la mise en œuvre locale des ODD, tant en Europe qu'avec leurs homologues du monde entier, ainsi que sur l'ampleur de cette participation. Depuis 2016, ces études sont menées chaque année pour être présentées lors du Forum politique de haut niveau des Nations unies (FPHN) de l'année en question. L'enquête de cette année comprenait des questions portant sur différents aspects liés au financement, au logement et aux villes en particulier, étant donné que l'ODD 11 « Villes et communautés durables » est l'un des ODD clés pour les GLR et qu'il fait également l'objet d'un réexamen cette année.

Le Groupe de travail mondial de CGLU a également publié l'édition 2026 du rapport « Vers la localisation des ODD ».³ Cela marque dix ans d'efforts pour faire entendre la voix, les expériences et les revendications des GLR dans les débats mondiaux sur le développement durable. À l'heure où les progrès vers les ODD restent très loin du chemin prévu, le rapport montre que les villes et les régions continuent de mener des actions transformatrices à travers les services publics, les infrastructures et la gouvernance démocratique — bien qu'elles soient encore insuffisamment incluses dans les processus des ENV et les mécanismes de coordination nationaux. Outre des analyses des récents ELV et EIV, cette édition comprend des articles consacrés aux services publics dans les domaines de logement, de la mobilité et de l'énergie en tant qu'accélérateurs de transitions urbaines justes (ODD 11⁴, ODD 7⁵ and ODD 9⁶), à la localisation de l'eau et de l'assainissement (ODD 6)⁷, ainsi qu'au rôle de la culture et du patrimoine dans le développement durable (ODD 11.4)⁸.

Le FPHN est la principale plateforme mondiale pour l'examen et le suivi de l'Agenda 2030 pour le développement durable. En 2026 il procédera à des examens approfondis de ces cinq objectifs : ODD 6⁷, ODD 7⁵, ODD 9⁶, ODD 11⁴ and ODD 17⁹.

1 [1] Les rapports CEMR-PLATFORMA sur les ODD sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://platforma-dev.eu/fr/nos-publications/>.

2 <https://platforma-dev.eu/wp-content/uploads/2026/05/ANNEX-SDG-study-2026.pdf>

3 <https://gold.uclg.org/sites/default/files/uploaded/HLPF2026.pdf>

4 ODD 11 - Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

5 ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

6 ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructures : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

7 ODD 6 - Eau propre et assainissement : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

8 ODD 11.4 - Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

9 ODD 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs : Renforcer les moyens de mise en œuvre et redynamiser le partenariat mondial pour le développement durable.



2. Dialogue des Nations unies avec les États membres sur les Examens nationaux volontaires

Partout en Europe, les municipalités s'appuient de plus en plus sur les ODD pour élaborer des stratégies locales concrètes, des plans d'action et des cadres de reporting, démontrant ainsi que le développement durable se concrétise sur le terrain. Elles continuent pourtant de se heurter à des obstacles structurels persistants : ressources insuffisantes, systèmes de planification complexes et difficulté supplémentaire à intégrer la durabilité dans tous les domaines politiques. Au niveau mondial, l'ONU est consciente du rôle décisif de l'action locale et participe à des initiatives telles que les « Journées des GLR » (LRG Days) au Forum politique de haut niveau (FPHN), tout en appelant ses États membres à veiller à ce que les examens nationaux et infranationaux reflètent toute l'étendue de la mise en œuvre des ODD. Les Examens nationaux volontaires (ENV) et les Examens locaux volontaires (ELV) sont donc devenus des outils essentiels pour mettre en avant les réalisations, identifier les obstacles et renforcer les partenariats multipartites.

Dans ce contexte, la préparation des ENV 2026 représente un moment politique très opportun pour renforcer la coopération entre les gouvernements nationaux et les GLR. Sur les 36 pays qui se sont engagés à présenter leurs ENV sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, le CCRE compte des associations membres dans quatre d'entre eux : l'Estonie, l'Italie, la Moldavie et la Norvège.

Chacun des pays présentant un rapport dispose de modèles de gouvernance et de voies d'adaptation des ODD au niveau local qui lui sont propres, et tous auront l'occasion de partager leurs exemples sur la scène mondiale à un moment où le monde entre dans la phase finale et décisive de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cet exercice vise à garantir que les ENV 2026 intègrent pleinement les données locales, les réalités territoriales et les approches de gouvernance à plusieurs niveaux, rendant ainsi les rapports nationaux plus fiables, inclusifs et orientés vers l'action. C'est l'occasion de démontrer que le développement durable ne peut être mis en œuvre de manière descendante, mais doit s'ancrer dans le leadership local et la connaissance du territoire.

Cet exercice de reporting s'inscrit également dans un contexte politique difficile, marqué par l'instabilité géopolitique, des pressions en faveur de la recentralisation et des progrès inégaux dans la réalisation des ODD. Ce contexte exige un engagement politique renouvelé et une cohérence à tous les niveaux de gouvernance. Le CEMR et PLATFORMA cherchent à réaffirmer le rôle indispensable des collectivités locales et régionales dans la promotion du développement durable, de l'action climatique et de la cohésion sociale, et à encourager leurs associations membres à collaborer avec leurs gouvernements nationaux en vue de la préparation des ENV. Les exemples mis en avant dans ce chapitre démontrent que les ENV peuvent avoir des effets d'entraînement qui vont au-delà de l'évaluation des progrès ; ils peuvent définir une trajectoire plus ambitieuse et ancrée localement pour les dernières années de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et pour le cadre mondial qui suivra.

Estonie

Examens nationaux volontaires



L'engagement fort de l'Estonie en faveur de la promotion des ODD, par le biais de l'innovation numérique, de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'une approche pangouvernementale, devrait se refléter dans l'Examen national volontaire 2026 du pays. S'appuyant sur ses atouts de longue date en matière d'e-gouvernance et de transparence de l'administration publique, l'Estonie devrait mettre l'accent sur les progrès réalisés dans des domaines tels que l'inclusion numérique, l'éducation de qualité, l'action pour le climat et l'efficacité du secteur public, tout en reconnaissant les défis liés aux disparités régionales, à l'évolution démographique et à la nécessité d'accélérer la transition écologique. L'ENV mettra sans aucun doute également en avant les efforts du pays pour renforcer la coopération à plusieurs niveaux, améliorer la disponibilité des données au niveau local et aider les municipalités à intégrer les ODD dans leurs stratégies de développement. Le rapport de 2026 s'attachera tout particulièrement à montrer comment les réformes nationales, les initiatives locales et les outils numériques peuvent, ensemble, contribuer à bâtir une société plus résiliente, durable et inclusive d'ici 2030.

Pour la préparation de l'ENV 2026, le gouvernement national a collaboré avec l'Association des villes et municipalités estoniennes afin de garantir la prise en compte de la perspective locale et régionale. Plus précisément, l'Association a participé au séminaire national de prospective et de consultation sur les ODD organisé par le Bureau du gouvernement (Riigikantselei) le 1^{er} avril 2026. Au cours des débats, l'Association a apporté le point de vue des collectivités locales sur les objectifs retenus cette année (ODD 6, 7, 9, 11, 17), ainsi que sur l'ODD 18 spécifique à l'Estonie, concernant la viabilité de l'espace culturel.

Italie

Examens nationaux volontaires



On s'attend à ce que l'Examen national volontaire 2026 de l'Italie souligne l'engagement renouvelé du pays envers l'Agenda 2030, en mettant davantage l'accent sur la cohésion territoriale, l'inclusion sociale et l'accélération des transitions verte et numérique. S'appuyant sur la Stratégie nationale de développement durable et sur l'expérience accumulée par les régions, les zones métropolitaines et les municipalités, le rapport devrait mettre en avant le rôle central des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des ODD, en particulier en matière d'adaptation au changement climatique, d'économie circulaire, de mobilité durable, de logement et de services sociaux.

Parallèlement, l'on s'attend à ce que l'ENV aborde ouvertement les défis persistants, notamment les disparités régionales entre le Nord et le Sud, le chômage des jeunes et la nécessité de renforcer davantage la gouvernance à plusieurs niveaux et les systèmes de données territoriales. L'examen de l'Italie pour 2026 devrait donc présenter une approche plus intégrée et axée sur le territoire, mettant en avant l'innovation locale et régionale tout en appelant à une coordination plus étroite, à des rôles plus clairs et à un dialogue soutenu entre tous les niveaux de gouvernement afin de garantir des progrès significatifs et équilibrés d'ici 2030.

10 <https://hlpf.un.org/countries/estonia/voluntary-national-review-2016>

11 <https://hlpf.un.org/countries/estonia/voluntary-national-review-2020>

12 <https://hlpf.un.org/countries/estonia/voluntary-national-reviews-2026>

13 <https://hlpf.un.org/countries/italy/voluntary-national-review-2017>

14 <https://hlpf.un.org/countries/italy/voluntary-national-review-2022>

15 <https://hlpf.un.org/countries/italy/voluntary-national-reviews-2026>

Moldavie



Examens nationaux volontaires

2020¹⁶

2026¹⁷

La Moldavie a placé les ODD au cœur de son programme national de développement, en adaptant les objectifs mondiaux à son propre contexte socio-économique grâce à un processus global de « nationalisation » qui adapte les cibles, les indicateurs et les mécanismes politiques aux réalités locales. Ce travail s'inscrit dans un cadre stratégique qui guide la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement durable. Au cœur de ce cadre se trouve la Stratégie nationale de développement « Moldavie européenne en 2030 », adoptée en 2022, qui définit la vision à long terme et les objectifs prioritaires du pays. Entièrement alignée sur l'Agenda 2030 et les engagements de la Moldavie en tant que pays candidat à l'adhésion à l'UE, cette stratégie fait du développement durable un moteur clé des réformes nationales et de l'intégration européenne.

L'ENV 2020 de la Moldavie a constitué son premier cadre transparent de reporting sur les ODD et a souligné l'importance d'impliquer les collectivités locales dans le suivi des progrès. Il a fait état des premières réalisations et des défis persistants, dont beaucoup revêtent une forte dimension territoriale, tels que le déclin démographique et l'accès inégal aux services. Ce processus a renforcé la collecte de données et la coordination des politiques à tous les niveaux de gouvernement, garantissant que les réalités locales orientent la mise en œuvre nationale des ODD. Depuis 2020, la Moldavie a fait progresser une gouvernance sensible au genre, étendu les pratiques de budgétisation participative et amélioré les systèmes statistiques, afin de mieux rendre compte des disparités régionales et des besoins des groupes vulnérables. Les collectivités locales, par l'intermédiaire du Congrès des autorités locales de Moldavie (CALM), ont joué un rôle central dans ces efforts, garantissant ainsi que la décentralisation et la gouvernance inclusive restent au cœur de la mise en œuvre des ODD.

L'ENV 2026 de la Moldavie vise à s'appuyer sur cette orientation stratégique, en réaffirmant l'engagement du pays envers l'Agenda 2030 tout en évaluant les progrès réalisés pour l'ensemble des ODD et de leurs cibles. L'ENV devrait mettre en avant des domaines prioritaires tels que la réduction de la pauvreté, l'inclusion sociale, les réformes de la gouvernance et l'accélération de l'intégration à l'UE, tout en abordant les défis actuels liés à la résilience économique, aux disparités régionales et aux capacités institutionnelles. Il mettra également en avant les efforts de la Moldavie pour renforcer les systèmes de données, améliorer la cohérence des politiques et approfondir la coopération avec les collectivités territoriales — dont le rôle dans la mise en œuvre et le suivi des ODD est de plus en plus reconnu comme essentiel pour réaliser des progrès significatifs d'ici 2030. L'ENV 2026 servira non seulement d'outil de responsabilisation nationale, mais aussi de feuille de route pour ancrer les priorités de développement durable dans le processus d'adhésion de la Moldavie à l'UE, tout en contribuant à l'apprentissage par les pairs au niveau régional au sein du Partenariat oriental et de l'Europe du Sud-Est.

¹⁶ <https://hlpf.un.org/countries/republic-of-moldova/voluntary-national-review-2020>

¹⁷ <https://hlpf.un.org/countries/republic-of-moldova/voluntary-national-reviews-2026>

Norvège



Voluntary National Reviews



L'Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux (KS), continue de jouer un rôle actif et bien établi dans la préparation par la Norvège de l'Examen national volontaire (ENV) pour 2026. Comme lors des cycles de rapport précédents, KS a été officiellement invitée par le gouvernement national à contribuer à cet examen en rédigeant un chapitre indépendant mettant en avant le travail des collectivités territoriales sur les ODD, étayé par des statistiques pertinentes et des exemples territoriaux concrets. Cette implication est considérée par KS comme adéquate et constructive, reflétant une culture de dialogue de longue date entre les niveaux national et local. Bien que la Norvège prévoit de produire un ENV plus concis cette année, l'accent continue d'être mis sur des contributions de haute qualité fondées sur des données factuelles, notamment les points de vue du Forum exécutif supérieur pour les ODD du pays, dont KS est membre.

La participation de KS aux mécanismes de coordination nationaux est restée stable, avec un engagement régulier – bien que consultatif – dans les structures supervisant la mise en œuvre des ODD. Dans le cadre de ce mécanisme, KS veille à ce que les perspectives locales et régionales soient intégrées dans les rapports nationaux, principalement en coordonnant la collecte de données et d'études de cas auprès des municipalités et des comtés. Cette implication a renforcé la coopération verticale, en améliorant la circulation de l'information entre les niveaux de gouvernement et en garantissant que les réalités territoriales sont prises en compte dans les évaluations nationales. Elle a également favorisé la coopération horizontale, grâce à la mobilisation par KS de son réseau municipal pour le développement durable afin de partager des connaissances, recueillir des exemples et promouvoir des initiatives conjointes entre les régions.

En prévision de l'ENV 2026, KS suppose que le gouvernement national a l'intention d'évaluer l'ensemble des ODD et de leurs cibles, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes et les enfants, domaines dans lesquels les collectivités locales jouent un rôle crucial. L'on s'attend à ce que l'ENV mette en évidence les objectifs qui présentent les plus grands défis et opportunités pour la Norvège et comprenne des chapitres sur l'action locale et régionale, la participation des jeunes, les partenariats avec les entreprises, ainsi que des messages indépendants de la société civile et du Conseil national pour le développement durable. KS se joindra également à la délégation norvégienne lors du Forum politique de haut niveau (FPHN), garantissant ainsi que la dimension locale et régionale sera correctement représentée au niveau international et que le rapport de la Norvège couvrira l'ensemble de la mise en œuvre des ODD à tous les niveaux de gouvernance.

¹⁸ <https://hlpf.un.org/countries/norway/voluntary-national-review-2016>

¹⁹ <https://hlpf.un.org/countries/norway/voluntary-national-review-2021>

²⁰ <https://hlpf.un.org/countries/norway/voluntary-national-reviews-2026>



3. Financement de la mise en œuvre des ODD

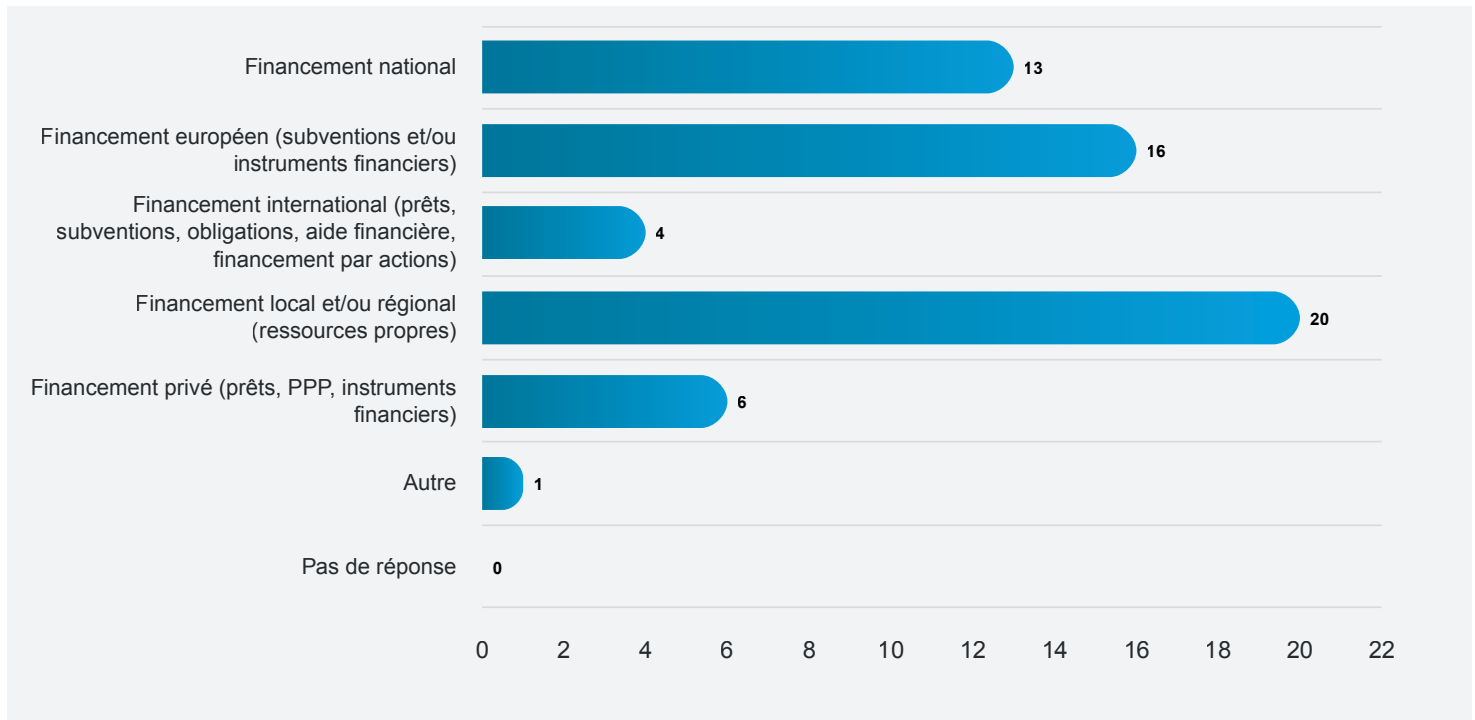
Sources de financement

Les GLR s'appuient sur un éventail varié de sources de financement pour faire progresser la mise en œuvre des ODD ; toutefois, les réponses à l'enquête révèlent une hiérarchie claire quant aux sources les plus utilisées. L'autofinancement des collectivités locales et régionales apparaît comme le principal moteur, 90,91 % des répondants indiquant que les municipalités et les régions ont financé des actions liées aux ODD par le biais de leurs budgets et ressources ordinaires. Viennent ensuite, de près, les financements de l'Union européenne, cités par 72,73 % des répondants, ce qui reflète le rôle important des subventions et des instruments financiers de l'UE dans le soutien aux projets de développement durable, à l'action climatique et au développement territorial. Les financements nationaux restent également significatifs, utilisés par 59,09 % des répondants, ce qui démontre que les gouvernements centraux continuent de jouer un rôle important dans la progression des ODD au niveau territorial.

Les autres sources de financement semblent beaucoup moins courantes. Le financement privé, dont les prêts et les partenariats public-privé, a été mentionné par 27,27 % des répondants, ce qui suggère que, bien que des partenariats existent, ils ne constituent pas encore un pilier majeur du financement des ODD pour la plupart des territoires. Le financement international — provenant d'institutions mondiales ou de partenaires de développement — n'a été mentionné que par 18,18 % des répondants, ce qui indique soit un accès limité, soit une pertinence restreinte pour de nombreuses collectivités locales. Enfin, seuls 4,55 % des répondants ont déclaré recourir à d'« autres » sources et aucun n'a sélectionné « pas de réponse », ce qui montre que tous les répondants ont pu identifier au moins une source de financement active.

Ces résultats soulignent le fait que, grâce à la mise en œuvre de politiques efficaces au niveau infranational, la décentralisation fiscale et l'augmentation des ressources propres peuvent accélérer la mise en œuvre des ODD. Les financements nationaux et de l'Union européenne restent essentiels pour les GLR, compte tenu du rôle structurel qu'ils jouent dans le soutien aux investissements à long terme ainsi qu'aux activités opérationnelles en cours. Dans le même temps, le recours à ces sources met en évidence la nécessité de diversifier les financements qui peuvent souvent être affectés par l'évolution des priorités politiques, ce qui compromet toute prévisibilité à long terme.

Figure 1. Sources de financement pour la mise en œuvre des ODD les plus couramment utilisées par les GLR dans votre pays (nombre de réponses).



Mobilisation des principales sources de financement pour la mise en œuvre des ODD

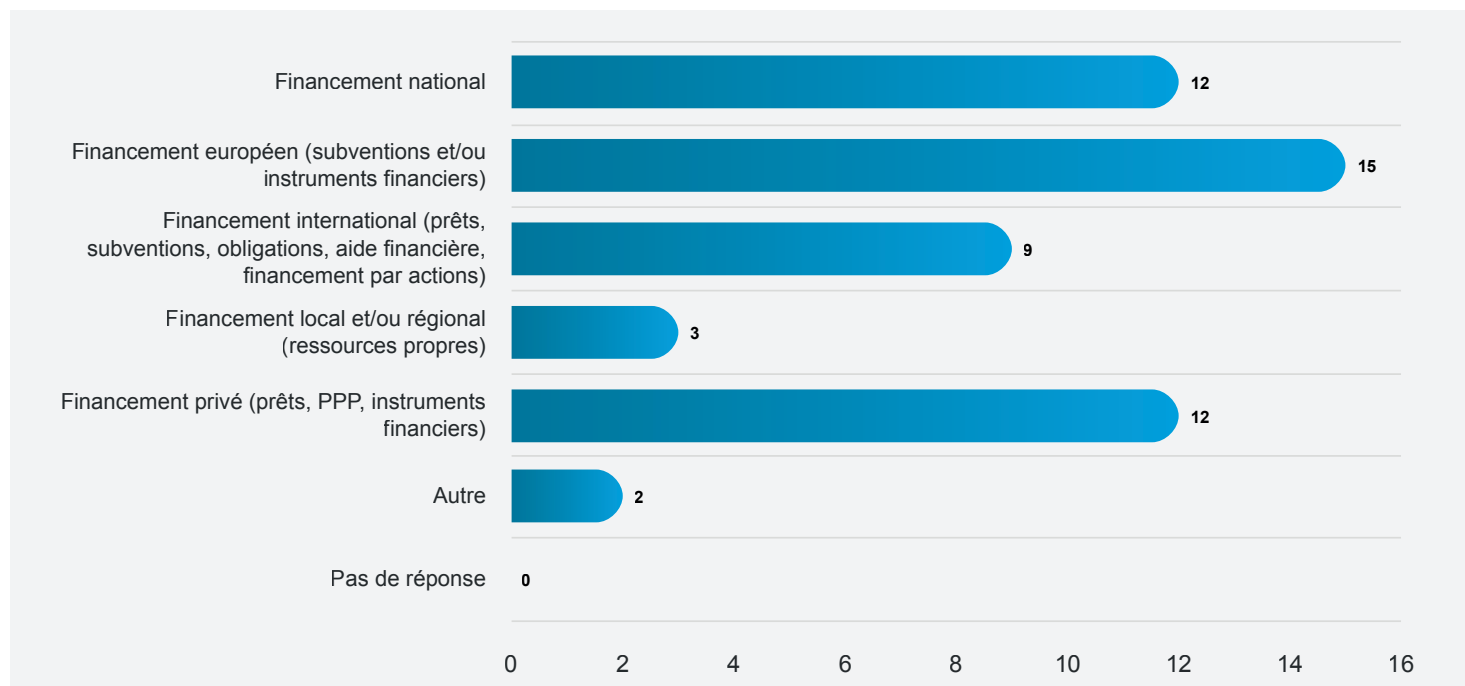
Cette section examine quelles sources de financement devraient être privilégiées et davantage mobilisées pour aider les collectivités territoriales des pays membres à accélérer leurs progrès vers la réalisation des ODD. Les réponses à l'enquête ont montré que les GLR considèrent le financement de l'Union européenne comme la priorité absolue à mobiliser davantage, 68,18 % des répondants estimant que les subventions et les instruments financiers de l'UE (tels que les prêts, les garanties, les titres de participation, etc.) sont essentiels pour accélérer la mise en œuvre des ODD. Cela reflète à la fois l'ampleur des investissements nécessaires pour l'action climatique, la numérisation, la mobilité et les infrastructures sociales, ainsi que le fait que les programmes de l'UE offrent souvent les sources de financement les plus accessibles et les mieux structurées pour le développement territorial. Les financements nationaux et privés occupent la deuxième position, chacun étant sélectionné par 54,55 % des répondants, ce qui témoigne d'une forte demande en faveur d'un co-financement national accru et de cadres plus efficaces pour mobiliser les capitaux privés, que ce soit par le biais de prêts, de financements mixtes ou de partenariats public-privé. Dans l'ensemble, ces options soulignent la nécessité d'une coordination à plusieurs niveaux plus forte et de voies plus claires afin de permettre aux collectivités territoriales d'accéder plus facilement à des sources de financement diversifiées.

Le financement international — cité par 40,91 % des personnes interrogées — représente un potentiel et une opportunité sous-exploitée pour les collectivités locales et régionales, mais reflète également le fait que la plupart des pays européens ne sont pas éligibles pour bénéficier d'un soutien financier international, principalement destiné aux pays à faible et moyen revenu. Cependant, seuls 13,64 % des répondants ont choisi l'augmentation du financement des ressources propres locales ou régionales, ce qui souligne le fait que de nombreuses municipalités opèrent déjà dans le cadre de politiques budgétaires rigoureuses et de contraintes budgétaires et ne peuvent pas augmenter leurs dépenses sans soutien extérieur. Une petite part (9,09 %) a coché la case « Autres », ce qui témoigne de contextes nationaux spécifiques.



Message: Il est essentiel que les GLR puissent bénéficier de financements européens, nationaux et privés pour mettre en œuvre les ODD à l'échelle et au rythme requis.

Figure 2. Sources de financement qui devraient être davantage mobilisées et priorisées pour les GLR dans les pays des répondants afin d'accélérer la mise en œuvre des ODD (nombre de réponses).

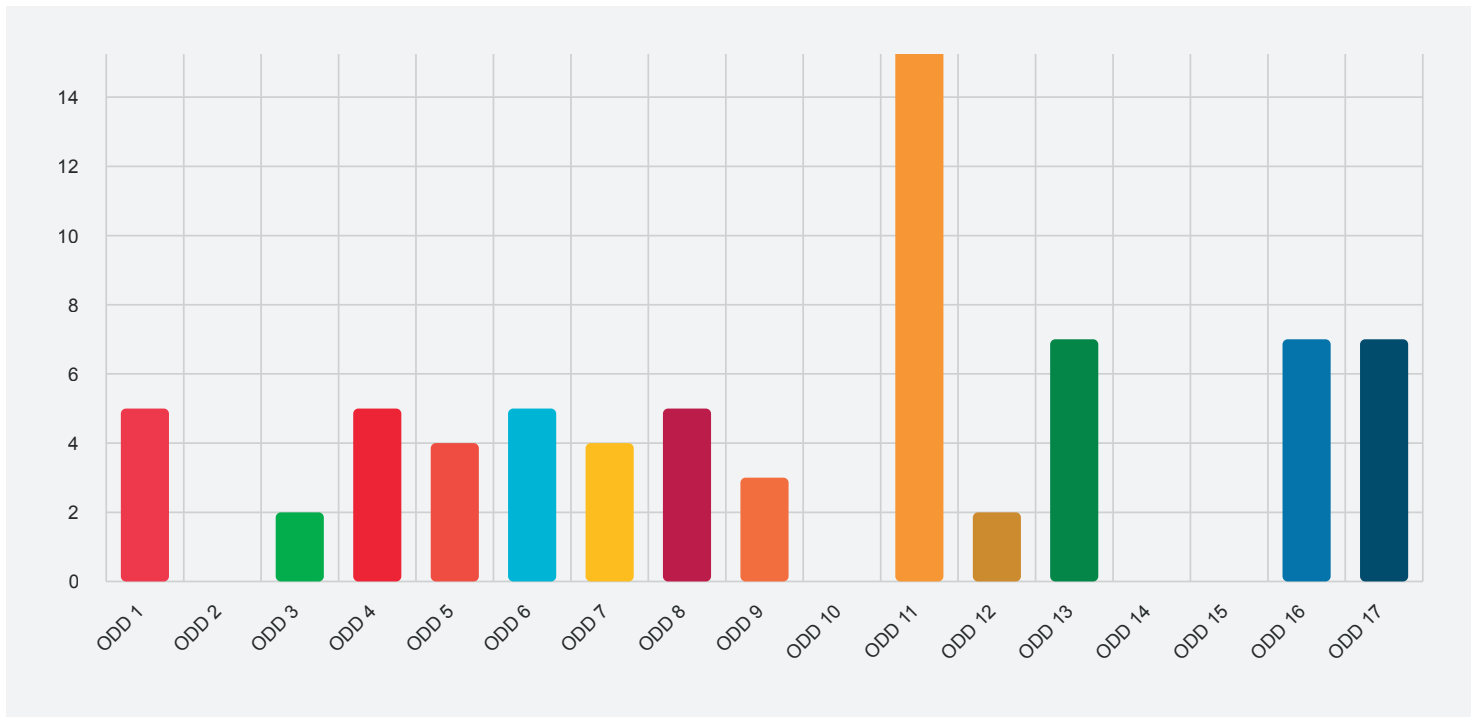


ODD prioritaires pour les associations bénéficiant d'un financement accru

Si les associations disposaient de moyens financiers supplémentaires, elles donneraient, sans surprise, la priorité à leur action en faveur de l'ODD 11 (Villes et communautés durables), un choix effectué par 72,73 % d'entre elles. Cela confirme que les GLR accordent massivement la priorité aux domaines dans lesquels ils disposent d'un mandat et d'un levier opérationnel pour agir. Cette orientation reflète le rôle central des villes dans la fourniture de logements, de mobilité, de résilience et de services de base, ainsi que dans la traduction des objectifs mondiaux en résultats locaux concrets. Outre l'ODD 11, un deuxième niveau de priorités s'est dégagé concernant l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), avec 31,82 % des répondants, ainsi que l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces). Dans l'ensemble, ces choix montrent que des financements supplémentaires seraient utilisés de manière optimale non seulement pour investir dans les infrastructures et l'action pour le climat, mais aussi pour renforcer la gouvernance, la coopération et les partenariats à plusieurs niveaux, conditions préalables à une mise en œuvre efficace des ODD.

Un troisième groupe d'ODD a été mis en évidence concernant les fondements sociaux et économiques du développement durable. L'ODD 4 (Éducation de qualité), l'ODD 6 (Eau propre et assainissement) et l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), qui relèvent également de la compétence des GLR, ont chacun été cités comme prioritaires par 22,73 % des répondants, soulignant ainsi l'importance constante du capital humain, des services essentiels et du développement économique local. L'ODD 1 (Pas de pauvreté) a également occupé une place importante, avec 22,73 %, tandis que l'ODD 5 (Égalité entre les sexes) et l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) ont été sélectionnés par 18,18 % des répondants, ce qui met en évidence la persistance des inégalités sociales et l'urgence d'une transition énergétique juste au niveau local. En revanche, des ODD tels que l'ODD 2 (Faim « zéro »), l'ODD 10 (Inégalités réduites) et l'ODD 15 (Vie terrestre) ont été jugés moins prioritaires dans cette enquête.

Figure 3. Les ODD auxquels les associations donneraient la priorité dans leur travail si elles disposaient de financements plus importants (nombre d'associations ayant répondu).



Message : Avec des financements accrus, les associations donneraient la priorité aux actions locales, aux mesures favorisant la bonne gouvernance et la lutte contre le changement climatique, ainsi qu'aux services sociaux essentiels dont l'impact local serait le plus immédiat et le plus évolutif.

Alignement de la coopération décentralisée sur le financement national des ODD pour assurer la cohérence territoriale

Il est nécessaire de renforcer la coordination entre les différents niveaux de gouvernance afin de mieux aligner la coopération décentralisée sur les cadres nationaux de financement des ODD. Une meilleure coordination à plusieurs niveaux contribuerait à garantir la cohérence territoriale et à éviter une utilisation fragmentée ou inefficace des ressources.

Les répondants ont souligné que la cohérence territoriale dépendait de l'existence de priorités communes, d'un dialogue structuré et de mécanismes formels reliant les initiatives locales aux stratégies nationales. Les solutions proposées comprennent des cadres de planification conjoints, des indicateurs harmonisés et des systèmes de suivi intégrés qui facilitent le suivi de la manière dont les actions de coopération décentralisée contribuent à la mise en œuvre des cibles nationales des ODD. Ils ont également souligné l'importance de disposer de cadres juridiques et politiques nationaux qui reconnaissent clairement les collectivités locales comme des catalyseurs de première ligne dans la mise en œuvre des ODD, ainsi que d'un soutien par le biais d'un financement dédié et de plateformes multipartites permanentes réunissant les gouvernements nationaux et locaux, la société civile et les partenaires de développement.

Les réponses font également état de contraintes structurelles et opérationnelles persistantes qui empêchent une coordination efficace sur le terrain. Une autonomie budgétaire limitée, des exigences administratives complexes et un soutien technique insuffisant — en particulier pour les petites municipalités — entravent les efforts des collectivités locales pour concevoir des projets solides ou s'y retrouver avec succès dans des mécanismes de financement fragmentés. Les répondants ont appelé à une simplification des procédures, à une meilleure intégration des priorités locales dans les plans de financement nationaux et à une utilisation plus cohérente des fonds européens, nationaux et internationaux.



Message: La coopération décentralisée ne peut aboutir à des résultats cohérents et transformateurs en matière d'ODD que si les collectivités locales disposent de ressources suffisantes, bénéficient du soutien nécessaire pour renforcer leurs capacités et sont pleinement intégrées dans les cadres nationaux de financement des ODD.

Promotion des solutions d'investissement et de financement en faveur de la coopération décentralisée et du développement urbain

Il est évident qu'il faut promouvoir des solutions d'investissement et de financement afin de renforcer les actions de coopération décentralisée et le développement urbain dans les pays partenaires. Les résultats de l'enquête ont montré que les personnes interrogées privilégiaient une combinaison de sources de financement diverses : fonds européens et nationaux, budgets locaux et instruments financiers tels que le financement mixte, les obligations vertes, les partenariats public-privé et l'investissement à impact social. Les collectivités territoriales ont besoin d'un accès plus aisé à ces instruments via un cofinancement national, une assistance technique et des programmes plus clairs qui associent les collectivités locales dès le début. Des procédures simplifiées, des conseils pratiques et le soutien des réseaux peuvent aider les petites municipalités à élaborer des projets plus solides et à tirer parti des opportunités internationales.

Des partenariats plus solides entre les autorités nationales, les collectivités locales, les institutions financières et les acteurs internationaux sont essentiels pour mobiliser des investissements plus importants et plus stratégiques. Des fonds territoriaux dédiés, des incitations fiscales, des mécanismes de partage des risques et des garanties soutenues par l'État peuvent attirer des capitaux privés pour des transitions majeures liées à l'efficacité énergétique des logements, à la mobilité et à la résilience climatique. L'alignement de la coopération décentralisée sur les priorités nationales en matière d'ODD, l'amélioration du partage des données et la concentration sur des projets à fort impact et évolutifs contribueront à garantir que les financements soutiennent un développement territorial cohérent et durable.

Les territoires continuent de faire face à des défis importants pour financer la mise en œuvre des ODD, en grande partie en raison de recettes locales limitées, de la dépendance vis-à-vis des transferts de l'État et de la complexité de l'accès aux fonds nationaux ou européens. De nombreuses municipalités — en particulier les plus petites ou rurales — sont confrontées à des procédures de demande extrêmement complexes, à des exigences de cofinancement élevées et au manque d'expertise technique nécessaire pour concevoir des projets solides et alignés sur les ODD. La hausse des coûts liée aux transitions écologique et énergétique, à l'inflation et aux pressions géopolitiques réduit encore davantage des marges budgétaires déjà serrées. Ces contraintes sont aggravées par la fragmentation des programmes de financement et le développement territorial inégal, qui privent de nombreuses collectivités locales du financement prévisible à long terme nécessaire et propice à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives transformatrices en faveur des ODD.

Ces pressions financières sont exacerbées par une coordination insuffisante entre les différents niveaux de pouvoir, des lourdeurs administratives et des capacités institutionnelles insuffisantes, ce qui rend plus difficile l'alignement des priorités locales sur les stratégies nationales ou la combinaison efficace de différentes sources de financement. Le manque de personnel, les connaissances spécialisées limitées et l'absence de structures de soutien stables ont également ralenti la préparation et la mise en œuvre des projets. En outre, de nombreux territoires ont souligné la nécessité de disposer de cadres nationaux de financement des ODD plus clairs, d'une plus grande autonomie dans la conception des projets et d'une meilleure intégration des besoins locaux dans les cycles de planification nationaux. Dans l'ensemble, les territoires sont confrontés non seulement à des déficits de financement, mais aussi à des obstacles structurels et de gouvernance qui les empêchent de tirer pleinement parti des ressources disponibles et de faire progresser la mise en œuvre des ODD de manière cohérente et efficace.

Enfin, une nette majorité des répondants (72,73 %) ont déclaré connaître la stratégie « Global Gateway » de l'UE en tant qu'outil permettant de mobiliser des investissements et de renforcer la coopération et le développement urbain, ce qui témoigne d'une reconnaissance croissante de son potentiel pour soutenir l'action territoriale. Cependant, 27,27 % des répondants ne connaissaient pas cette initiative, ce qui suggère qu'il faut encore développer davantage la communication, l'accompagnement et le renforcement des capacités afin d'aider les collectivités territoriales à mieux comprendre comment accéder aux opportunités offertes par « Global Gateway » et en tirer parti.



4. Bonnes pratiques favorisant les ODD qui feront l'objet d'un examen en 2026

Cette section présente des exemples illustrant les bonnes pratiques mises en œuvre par les AGLR en ce qui concerne les ODD qui feront l'objet d'un examen lors du FPHN de 2026, en mettant particulièrement l'accent sur leurs dimensions territoriales et urbaines :

ODD 6. Eau propre et assainissement : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;

ODD 7. Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable ;

ODD 9. Industrie, innovation et infrastructures : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;

ODD 11. Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;

ODD 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs : Renforcer les moyens de mise en œuvre et redynamiser le partenariat mondial pour le développement durable.



ODD 6 - Eau propre et assainissement

L'ODD 6 vise à garantir l'accès universel à l'eau potable et à des services d'assainissement sûrs et durables, en reconnaissant que l'eau est un fondement essentiel de la santé publique, de la protection de l'environnement et du développement socio-économique.

Sa mise en œuvre dépend fortement des collectivités territoriales, car ce sont elles qui sont chargées de planifier, de fournir et de gérer l'approvisionnement en eau potable, les services d'assainissement, le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales. Grâce à des investissements dans des infrastructures résilientes, à la protection des ressources en eau et à l'engagement des communautés, les autorités infranationales se sont activement employées à traduire les engagements nationaux et européens en améliorations concrètes en matière d'accès, de qualité et d'accessibilité financière au niveau territorial.

Au cours de l'année écoulée, le CCRE a renforcé son engagement en faveur de l'eau en tant qu'élément central de la résilience locale, de la durabilité et de la fourniture de services publics essentiels. Alors que les territoires européens sont confrontés à des pressions croissantes liées à la pénurie d'eau, à la pollution, au vieillissement des infrastructures et à la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, le CCRE s'est efforcé de veiller à ce que les responsabilités et les besoins des collectivités locales et régionales soient pleinement pris en compte dans les débats politiques de l'UE et les cadres de financement liés à la gestion de l'eau.

Un pilier essentiel de ce travail réside dans les contributions du CCRE à l'Agenda urbain pour le Partenariat « Villes sensibles à l'eau »²¹, notamment les actions visant à promouvoir l'intégration des considérations relatives à l'eau dans l'urbanisme, les cadres réglementaires, les mécanismes de financement innovants, les outils numériques et les approches participatives. Le rôle de premier plan joué par le CCRE en matière de financement innovant et sa participation aux actions de réglementation, de planification et de renforcement des capacités lui confèrent une position idéale pour élaborer des outils pratiques qui aident au mieux les villes à intégrer la sensibilité à l'eau dans l'ensemble de leurs politiques et décisions d'investissement. Cela inclut le plaidoyer en faveur d'indicateurs plus clairs et harmonisés, d'un meilleur alignement de la législation de l'UE et d'un accès amélioré au financement pour les collectivités locales mettant en œuvre des solutions sensibles à l'eau.

Parallèlement, le CCRE continue de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau²² adoptée en 2025, réaffirmant que l'eau est un bien public et que la gouvernance de l'eau relève d'une compétence partagée dans laquelle les collectivités locales jouent un rôle déterminant – de l'urbanisme et de la gestion des risques d'inondation au traitement des eaux usées et à la protection des eaux souterraines –, tout en appelant à un renforcement de la préparation, à des approches intégrées de gestion de l'eau, à un recours accru aux solutions fondées sur la nature et à une utilisation plus systématique des données collectées localement. La résilience hydrique est un pilier central de l'Exposé de position du CCRE sur l'adaptation au changement climatique intitulé « S'adapter ensemble : une approche territoriale de la résilience et de la gestion des risques »²³, qui préconise le renforcement des capacités locales, la simplification de l'accès au financement et des approches territoriales de la gestion des risques comme conditions essentielles à la sécurité hydrique à long terme.

L'initiative du CCRE « Chaque goutte compte : la résilience hydrique commence au niveau local » a mis en lumière des mesures concrètes et innovantes mises en œuvre par les municipalités et les régions pour faire face aux sécheresses, aux inondations et à la pénurie d'eau. Même si les collectivités locales se trouvent en première ligne de la résilience hydrique, leurs efforts restent souvent méconnus au niveau européen, ce qui souligne la nécessité d'une meilleure reconnaissance, d'un partage des connaissances et d'un soutien ciblé.

Le CCRE continue de s'engager activement dans les processus législatifs de l'UE qui façonnent le secteur de l'eau. Alors que les discussions sur la révision de la directive-cadre sur l'eau avancent, le CCRE suit de près les développements afin de s'assurer que les futures exigences seront cohérentes et réalisables, et qu'elles s'accompagneront de ressources adéquates pour aider les collectivités locales à les respecter. En ce qui concerne la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, le CCRE a plaidé en faveur du renforcement du principe « pollueur-payeur » à travers le maintien de la responsabilité élargie des producteurs pour les micropolluants — une position récemment confirmée par la Cour de justice de l'UE, offrant ainsi aux municipalités et aux services des eaux une plus grande sécurité juridique et une meilleure protection contre le transfert des coûts.

Actions menées par les associations de GLR pour faire progresser l'ODD 6



Espagne

Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI)

Promouvoir la coopération technique, l'alignement sur les cadres nationaux et l'application de l'approche Local4Action dans les services publics.

Le Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI) anime un groupe de travail régional composé de spécialistes de l'eau et de l'assainissement ainsi que des services publics, qui vise à promouvoir la coopération technique, l'alignement sur les cadres nationaux et l'application de l'approche Local4Action dans les services publics. Plus de 10 millions d'euros ont été consacrés au soutien de plus de 30 projets, 50 stages et initiatives de renforcement des capacités en Amérique latine, dans les

²¹ <https://www.urbanagenda.urban-initiative.eu/partnerships/water-sensitive-city>

²² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52025DC0280>

²³ <https://ccre-cemr.org/impact-community-climate/climate-adaptation-policy-paper>

Caraïbes, en Afrique et dans les Andes, ce qui a permis de renforcer la gestion intégrée de l'eau, la coordination intercommunale et les pratiques d'économie circulaire.

L'Association des municipalités basques (EUDEL)

Soutenir les conseils municipaux basques, encourage la mise en œuvre de projets concrets.

L'Association des municipalités basques (EUDEL), avec le soutien des conseils municipaux basques, encourage la mise en œuvre de projets concrets visant à renforcer la gestion durable de l'eau au niveau local. Citons notamment des campagnes visant à améliorer les économies d'eau et l'efficacité de l'utilisation de cette ressource, tant au sein des services municipaux qu'auprès des citoyens, contribuant ainsi à en réduire la consommation et à sensibiliser la population. EUDEL soutient également des programmes d'assainissement destinés à améliorer les infrastructures, la gestion des eaux usées et l'accès à des installations sanitaires sûres, souvent grâce à une coopération entre les municipalités et d'autres partenaires publics visant à garantir la qualité et la résilience des services à long terme.



L'Association des villes et communes finlandaises (AFCM)

Faciliter la gestion des actifs et l'élaboration de plans de préparation pour les services des eaux.

L'Association des villes et communes finlandaises (AFCM) est à l'origine du Projet de mise à jour du guide sur les eaux pluviales²⁴, qui vise à actualiser les recommandations nationales relatives aux pratiques de gestion durable des eaux pluviales. Ce projet vient d'être lancé (2026-en cours). Parallèlement, l'Association finlandaise des services des eaux a publié des modèles de documents²⁵ destinés à faciliter la gestion des actifs et l'élaboration de plans de préparation pour les services des eaux.

²⁴ <https://www.kuntaliitto.fi/julkaisut/2012/1481-hulevesiopas>

²⁵ <https://www.vesilaitosyhdistys.fi/>

²⁶ <https://energywateragency.gov.mt/>



Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL)

Traitement des eaux usées et gestion durable de l'eau.

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL) pour mettre en œuvre l'ODD 6 au niveau local ont notamment consisté à représenter toutes les communes dans les processus nationaux de politique de l'eau, à émettre des avis sur les projets de loi, à participer aux consultations et à entretenir un dialogue structuré avec le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité. Le Syndicat veille à ce que les besoins des municipalités et les contraintes pratiques soient pris en compte lors de l'élaboration des cadres juridiques, financiers et institutionnels nationaux relatifs à l'eau potable, au traitement des eaux usées et à la gestion durable de l'eau.



L'Association des conseils locaux de Malte (LCA)

S'assurer que les messages nationaux sur la durabilité de l'eau atteignent les communautés.

L'Association des conseils locaux de Malte (LCA) a fait progresser l'ODD 6 grâce à un travail de sensibilisation continu à la conservation de l'eau au niveau communautaire, mené en coopération avec l'Agence nationale de l'énergie et de l'eau²⁶. Les conseils locaux ont mené des campagnes, mobilisé les habitants et pris des mesures pour s'assurer que les messages nationaux sur la durabilité de l'eau atteignent les communautés, afin de promouvoir une utilisation responsable de l'eau dans tout le pays.



Pays-Bas

L'Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG International)

Soutenir et mettre en œuvre, à l'échelle internationale, de nombreux projets de gestion intégrée des ressources en eau.

L'Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG International) soutient et met en œuvre, à l'échelle internationale, de nombreux projets de gestion intégrée des ressources en eau qui favorisent le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes, afin d'optimiser le bien-être économique et social de manière équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux. Elle a également collaboré étroitement avec l'Union des agences de l'eau afin d'intégrer la dimension de l'eau dans le rapport national annuel sur les ODD.



Tchéquie

L'Union des villes et communes de la République tchèque (SMO ČR)

Organiser une série de webinaires à l'intention des représentants locaux.

L'Union des villes et communes de la République tchèque (SMO ČR) organise la série de webinaires « Hodinka Regionálního Rozvoje »²⁷ à l'intention des représentants locaux, qui se concentre sur les questions clés du développement territorial. Ces sessions comprennent des conseils pratiques et des échanges entre pairs, couvrant des thèmes tels que la gestion locale de l'eau, l'utilisation durable des ressources en eau, l'adaptation au changement climatique et la gouvernance municipale, et

visent à contribuer au renforcement des capacités locales et à la coordination des actions.



Slovénie

L'Association des communes urbaines de Slovénie (ZMOS-SI)

Garantir la disponibilité de l'eau en été.

L'Association des communes urbaines de Slovénie (ZMOS-SI) suit un grand projet intercommunal d'approvisionnement en eau en Slovénie qui reliera quatre réseaux régionaux, afin d'améliorer la résilience dans la région d'Istrie, sujette à la sécheresse. Ce projet de 117 millions d'euros vise à garantir la disponibilité de l'eau en été ; un financement de l'UE est prévu mais n'a pas encore été approuvé. Cependant, la ZMOS ne participe actuellement pas à ce projet, si ce n'est par le partage d'informations.



Turquie

L'Union des municipalités de Turquie (TBB)

Faire progresser l'action climatique locale.

L'Union des municipalités de Turquie (TBB) fait progresser l'action climatique locale grâce à un projet proposé dans le cadre de l'Instrument d'aide de préadhésion III (2028-2031), qui vise à renforcer les capacités municipales en matière d'efficacité hydrique, de réutilisation des eaux usées, de solutions fondées sur la nature et d'adaptation au changement climatique. Parallèlement, le document d'orientation de la TBB sur les villes côtières promeut l'ODD 6 en abordant les questions des eaux usées, de la protection du littoral et de la résilience des écosystèmes à travers une approche multipartite.

²⁷ <https://www.smocr.cz/cs/cinnost/udrzitelny-rozvoj/hodinka-regionalniho-rozvoje-smo-cr>



ODD 7. Énergie propre et d'un coût abordable

L'ODD 7 vise à garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.

L'ODD 7 vise à garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous, faisant ainsi de l'énergie une pierre angulaire de l'inclusion sociale, des opportunités économiques et de l'action climatique. La réalisation de cet objectif dépend largement de l'action au niveau local, là où l'énergie est produite, consommée et gérée au quotidien. Les villes et les régions influencent les résultats en matière d'énergie par le biais de l'aménagement du territoire, des normes de construction, des transports publics, des réseaux locaux et des projets énergétiques communautaires, tout en luttant contre la précarité énergétique et en garantissant un accès équitable aux groupes vulnérables. Si l'on donne aux collectivités locales et régionales les moyens d'agir – en leur accordant les compétences réglementaires, les ressources et les données nécessaires pour promouvoir des solutions en matière d'énergie propre –, l'ODD 7 pourra traduire les ambitions mondiales en résultats concrets et centrés sur les personnes sur le terrain.

Le CCRE est un membre actif du Partenariat thématique sur la décarbonation des bâtiments²⁸ dans le cadre de l'Agenda urbain pour l'UE, qui offre une plateforme d'échange entre les parties prenantes et les décideurs à tous les niveaux de gouvernance, afin de soutenir la décarbonation du parc immobilier de l'UE. Au sein de ce partenariat, le CCRE copréside un groupe de travail sur la planification stratégique au niveau municipal, qui recense la législation à tous les niveaux de gouvernance et formule des recommandations visant à renforcer la cohérence réglementaire et à donner plus de moyens aux collectivités locales.

Dans le cadre de l'Alliance locale — en partenariat avec l'ICLEI, EUROCITIES, FEDARENE, l'ACR+, Climate Alliance, POLIS et Energy Cities —, le CCRE s'est employé à garantir une participation plus importante des collectivités locales aux consultations nationales, conformément au règlement relatif au Fonds pour le climat social. Cette coopération a donné lieu à une note d'orientation qui a finalement conduit la Commission à publier de Nouvelles orientations sur la mise en œuvre du Fonds social pour le climat²⁹ à l'intention des États membres de l'UE, un document qui souligne l'importance de consultations structurées avec les collectivités locales et régionales.

Le CCRE a également apporté sa contribution à l'« Initiative Énergies renouvelables et Réseaux Rapides & Équitables » (Fast & Fair Renewables & Grids Initiative)³⁰, qui promeut cinq principes axés sur l'équité dans les projets d'énergie durable, afin de renforcer les économies locales, protéger la biodiversité et assurer une implication précoce des parties prenantes pour favoriser l'acceptation par le public et accélérer le déploiement des infrastructures d'énergie propre.

Actions menées par les associations de GLR pour faire progresser l'ODD 7



Belgique

L'Association des villes et communes flamandes (VVSG)

Une journée sur la politique climatique sociale qui soutient les politiques locales.

L'Association des villes et communes flamandes (VVSG) coordonne « Netwerk Klimaat »³¹, une initiative financée par le gouvernement flamand qui soutient les politiques locales en matière d'énergie et de climat par le biais de formations, d'outils, de projets pilotes et du partage des connaissances. En 2025, elle a organisé une journée d'inspiration sur la politique climatique sociale, visant à promouvoir des approches qui permettent de lutter contre la précarité énergétique et de renforcer les liens entre

les services locaux chargés du climat et ceux de l'aide sociale.



Espagne

Le Conseil provincial de Barcelone (DIBA)

Soutenir les communes par le biais du Programme sectoriel pour la transition écologique 2030.

Le Conseil provincial de Barcelone (DIBA) soutient les communes par le biais de son Programme sectoriel pour la transition écologique 2030, doté de 47 millions d'euros, qui comprend les initiatives « Adaptaclima 2030 » pour l'adaptation au changement climatique et « Renovables 2030 » pour les énergies renouvelables et l'éclairage public économe en énergie. Des projets liés à l'énergie

²⁸ <https://www.urbanagenda.urban-initiative.eu/partnerships/building-decarbonisation>

²⁹ https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/news/commission-provides-new-guidance-member-states-implementing-social-climate-fund-2025-10-09_en?etran=fr&prefLang=fr

³⁰ <https://renewables-grid.eu/>

³¹ <https://www.vvsg.be/themas/klimaat-en-duurzaamheid/energie-en-klimaat/werking-netwerk-klimaat>

ont été approuvés dans 257 communes, au bénéfice de 146 d'entre elles — soit environ 47 % de la province — et ont permis de réaliser des économies annuelles de plus de 23 millions d'euros, de produire plus de 118 millions de kWh d'énergie renouvelable et de réduire les émissions de CO₂ de plus de 50 millions de kg.

La Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP)

Soutenir une action du Conseil municipal de Barcelone au Maroc.

La Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP) soutient une action du Conseil municipal de Barcelone au Maroc, s'inscrivant dans le cadre de l'ODD 7 et visant à renforcer les capacités en matière d'énergies renouvelables à Tétouan. Cette initiative a été mise en œuvre par le biais d'une coopération indirecte avec une ONG nationale. Les objectifs du projet comprennent la formation du personnel municipal à la surveillance et à la maintenance des systèmes solaires, le soutien aux femmes en tant qu'installatrices photovoltaïques et agents énergétiques communautaires, la promotion de l'éducation à l'énergie et des opportunités d'emploi, en particulier pour les femmes sans emploi et en situation de vulnérabilité, ainsi que, d'une manière générale, la promotion d'une culture énergétique plus inclusive et axée sur les énergies renouvelables.



Estonie

L'Association des villes et communes estoniennes (AECM)

Coopération entre communes et soutien à la transition énergétique.

L'Association des villes et communes estoniennes (AECM) œuvre localement en faveur de l'ODD 7 par le biais de campagnes de sensibilisation, de la coopération entre communes et du soutien à la transition énergétique (par exemple en diffusant des informations sur les financements disponibles dans le cadre du Programme de subventions pour la reconstruction³² (2022–2027) de bâtiments (2022–2027), qui finance jusqu'à 50 % des coûts de rénovation, avec pour objectif une économie d'énergie d'au moins 60 % et une rénovation à l'échelle du quartier). Cette action vise à lutter contre la forte précarité énergétique dans les immeubles d'habitation vieillissants datant de l'ère soviétique, qui nécessitent d'importants travaux de rénovation pour passer aux énergies renouvelables. Dans ce domaine en particulier, les grandes municipalités sont à la pointe de la mise en œuvre, tandis que les plus petites se heurtent à des contraintes financières et de capacités.

³² <https://eis.ee/en/services/kodudkorda/>

³³ <https://energiatehokkuussopimukset.fi/en/>

³⁴ <https://www.aimf.asso.fr/actions/fedacam-femmes-et-energie-durable-appui-au-reseau-des-femmes-elues-locales-du-cameroun/>



Finlande

L'Association des villes et communes finlandaises (AFCM)

Soutenir les efforts publics pour améliorer l'efficacité énergétique.

L'Association des villes et communes finlandaises (AFCM) participe à l'initiative Energy Efficiency Agreements³³, qui consiste en des accords nationaux volontaires visant à soutenir les efforts des municipalités, des entreprises et des organismes publics pour améliorer l'efficacité énergétique. L'AFCM a participé à l'élaboration de ces accords et en encourage l'adoption par les municipalités. L'objectif est de garantir par leur adhésion à ces accords la mise en œuvre de politiques d'efficacité énergétique de manière souple et rentable. Ces accords constituent une alternative aux mesures obligatoires — telles que les lois sur les économies d'énergie ou les réglementations similaires — et couvrent actuellement la période 2025–2035.



France

L'Association internationale des maires francophones (AIMF)

Renforcement du leadership des femmes dans la politique énergétique locale.

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) pilote le programme « Femmes et énergie durable au Cameroun » (FEDACAM³⁴), en partenariat avec le Réseau des femmes élues locales (REFELA-Cam) de ce pays. Lancé en 2016, ce programme s'est désormais étendu à 15 communes, avec plus de 4 millions d'euros investis dans les services solaires locaux, l'amélioration de l'éclairage public, l'électrification des bâtiments publics existants et le renforcement de la gouvernance locale. En 2025, l'initiative avait déployé des infrastructures solaires dans 14 municipalités, avec les résultats suivants : 600 000 habitants concernés, 586 lampadaires photovoltaïques installés, 200 emplois locaux créés et un renforcement du leadership des femmes dans la politique énergétique locale.



Malte

L'Association des conseils locaux de Malte (LCA)

Renforcer la coordination entre les acteurs nationaux et locaux.

L'Association des conseils locaux de Malte (LCA) s'est engagée dans des activités visant à sensibiliser la communauté aux questions énergétiques et à promouvoir les énergies renouvelables locales, ainsi qu'à soutenir les conseils locaux par le biais d'actions de sensibilisation, de campagnes d'information et d'initiatives locales, telles que la promotion de l'adoption de l'énergie solaire sur les toits. Les programmes nationaux sont gérés par l'Agence de l'énergie et de l'eau³⁵, les collectivités locales jouant un rôle clé pour garantir une mise en œuvre efficace au niveau communautaire. Cette approche renforce la coordination entre les acteurs nationaux et locaux et contribue à traduire la politique en matière d'énergie propre en actions locales concrètes.



Pays-Bas

L'Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG International)

Soutenir les municipalités ukrainiennes à travers des projets énergétiques.

L'Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG International) soutient les municipalités ukrainiennes à travers des projets énergétiques axés sur le maintien, la réparation et

le renforcement des systèmes énergétiques locaux dans un contexte extrêmement difficile. Ces efforts visent en priorité à renforcer la résilience des réseaux énergétiques en remédiant aux faiblesses critiques, en réalisant des mises à niveau techniques ciblées — telles que la modernisation des équipements et l'amélioration de l'efficacité des systèmes — et en renforçant les capacités des municipalités à gérer les perturbations, à garantir un approvisionnement énergétique fiable pour les services essentiels et à jeter les bases d'un redressement et d'une résilience à long terme.



Roumanie

L'Association des municipalités de Roumanie (AMR)

Favoriser une coopération étroite entre les autorités nationales, les municipalités, les agences de l'énergie et le secteur privé.

L'Association des municipalités de Roumanie (AMR) soutient les collectivités locales et régionales par le biais du Programme d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables pour les bâtiments publics locaux (2021-2026), financé dans le cadre du Plan de relance et de résilience. Ce programme vise à améliorer l'efficacité énergétique et à développer les énergies renouvelables dans les bâtiments publics — tels que les écoles et les hôpitaux — grâce à des mesures comprenant notamment la rénovation thermique, l'installation de panneaux solaires et la modernisation des systèmes de chauffage. Il a également favorisé une coopération étroite entre les autorités nationales, les municipalités, les agences de l'énergie et le secteur privé.

³⁵ <https://energywateragency.gov.mt/>



ODD 9. Industrie, innovation et infrastructure

Les GLR jouent un rôle central dans la réalisation de l'ODD 9, car ils sont en première ligne en matière de planification, d'investissement et de gestion des infrastructures.

Les GLR jouent un rôle central dans la réalisation de l'ODD 9, car ils sont en première ligne en matière de planification, d'investissement et de gestion des infrastructures, tout en agissant comme des moteurs clés de l'innovation dans la prestation des services publics. En tant qu'employeurs publics et prestataires de services essentiels, les GLR occupent une position unique pour veiller à ce que les transformations numériques et technologiques soient inclusives, durables et adaptées aux besoins des citoyens.

À cette fin, le CCRE a soutenu les GLR dans la promotion de la transformation numérique des administrations et des services publics en encourageant les solutions d'administration en ligne, la gouvernance fondée sur les données et les approches innovantes en matière de prestation de services. Il a également favorisé l'échange de bonnes pratiques sur les solutions numériques intelligentes et intégrées dans tous les secteurs. Parallèlement, le CCRE a attiré l'attention sur l'importance de réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales en promouvant l'inclusion numérique, l'accès aux infrastructures et le développement des compétences numériques. Dans tous ces efforts, l'innovation est mise à profit non seulement pour améliorer l'efficacité, mais aussi pour accroître l'accessibilité, la qualité des services et l'équité dans la prestation des services publics.

Soutenir ses membres dans leur transition numérique et écologique constitue une priorité fondamentale pour le CCRE. De plus, il s'efforce de promouvoir une approche de l'innovation centrée sur l'humain, qui renforce les services publics, développe la résilience et favorise encore davantage la cohésion territoriale. Par le biais de son action de plaidoyer et de renforcement des capacités, le CCRE s'efforce d'orienter les politiques de manière à permettre aux collectivités territoriales d'investir dans des infrastructures résilientes, de réduire les fractures numériques et de doter le personnel public local des compétences nécessaires pour l'avenir.

Actions menées par les associations de GLR pour faire progresser l'ODD 9



Espagne

Le Conseil provincial de Barcelone (DIBA)

Faire progresser la modernisation des zones d'activité économique grâce à des investissements.

Le Conseil provincial de Barcelone (DIBA) a fait progresser la modernisation des zones d'activité économique grâce à des investissements à fort impact visant à renforcer la qualité, la compétitivité et l'emploi, au bénéfice de plus de 116 000 salariés en 2022. Ce travail s'est poursuivi depuis avec le Programme d'amélioration des zones industrielles 2025-2028, doté d'un budget de 38 millions d'euros. Afin de soutenir l'accès numérique universel (Cible 9.c), le Conseil provincial de Barcelone a également investi plus de 40 millions d'euros en 2024 dans les infrastructures numériques municipales et l'assistance technique. Depuis 2022, le programme DIGITAL a investi plus de 7 millions d'euros pour moderniser les infrastructures numériques dans 264 communes, atteignant plus d'un million d'habitants, principalement dans les petites villes.

La Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP)

Renforcer les capacités productives et éducatives du centre communautaire d'éducation interculturel et bilingue.

La Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP) a apporté son soutien au Conseil provincial de

Séville dans le cadre de ses activités alignées sur l'ODD 9, menées par le biais d'une coopération indirecte avec une ONG nationale. Le projet a permis de renforcer les capacités productives et éducatives du centre communautaire d'éducation interculturel et bilingue Inka Wasi, situé dans le quartier de Ñamarín à Saraguro (province de Loja), en équipant un atelier textile et en introduisant des jeux récréatifs destinés à soutenir la formation et les activités communautaires.



Estonie

L'Association des villes et municipalités estoniennes (AECM)

Réduire les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales.

L'Association des villes et municipalités estoniennes (AECM) dirige l'initiative des Conseils régionaux pilotes en Estonie centrale et méridionale, lancée en 2025 par le ministère des Finances avec le soutien de l'OCDE. Ces conseils, à caractère volontaire, permettent aux municipalités de planifier conjointement leurs actions, d'identifier les atouts régionaux et de concevoir en collaboration avec le gouvernement national des accords de développement dans les domaines de l'innovation, des infrastructures et des compétences. Ces projets pilotes visent à réduire les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales, à renforcer l'élaboration des politiques

selon une approche ascendante et à mettre en place des infrastructures résilientes et adaptées au territoire, leur mise en œuvre se poursuivant jusqu'aux années 2030.



Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL)

L'élaboration des politiques nationales en matière d'infrastructures, de numérisation et d'innovation.

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL) soutient l'ODD 9 grâce à son rôle structuré de consultation et de plaidoyer dans l'élaboration des politiques nationales en matière d'infrastructures, de numérisation et d'innovation. SYVICOL émet régulièrement des avis officiels sur les projets de loi couvrant des domaines tels que les infrastructures publiques, la transformation numérique, la mobilité, le haut débit et les services publics locaux. En regroupant les retours d'information des municipalités et en dialoguant avec les autorités nationales, SYVICOL contribue à veiller à ce que les politiques nationales soient réalistes, territorialement équilibrées et adaptées aux besoins locaux. Sa principale valeur ajoutée réside dans le renforcement de la gouvernance à plusieurs niveaux en faisant le lien entre les perspectives locales et nationales.



L'Association des conseils locaux de Malte (LCA)

Promouvoir une transformation numérique inclusive et une croissance axée sur l'innovation tant au niveau local que national.

L'Association des conseils locaux de Malte (LCA) est à la tête de l'initiative « Renforcement de l'écosystème d'innovation numérique » qui soutient la mise en œuvre locale de l'ODD 9 en renforçant l'écosystème d'innovation numérique de Malte grâce à la coopération internationale et à l'échange structuré de connaissances. En étroite collaboration avec des organismes nationaux, tels que l'Autorité maltaise pour l'innovation numérique et la Fondation pour l'accessibilité des technologies de l'information, et grâce à son implication dans des réseaux numériques internationaux, elle contribue à aligner l'action locale sur les stratégies nationales, à améliorer les infrastructures numériques, à promouvoir une transformation numérique inclusive et à favoriser une croissance axée sur l'innovation tant au niveau local que national.



L'Union des villes et communes de la République tchèque (SMO ČR)

L'échange de connaissances et de stratégies communes, tout en impliquant activement les collectivités locales.

L'Union des villes et communes de la République tchèque (SMO ČR) contribue à l'ODD 9 en participant au projet international SAFETY4TMF, qui traite des risques liés à la gestion des bassins de résidus miniers — de grands réservoirs destinés au stockage des déchets miniers. Ce projet renforce la prévention, la préparation et les interventions d'urgence grâce à des formations transfrontalières, à l'échange de connaissances et à des stratégies communes, tout en impliquant activement les collectivités locales les plus exposées à ces risques environnementaux et de sécurité.



L'Association des municipalités de Roumanie (AMR)

Promouvoir des projets de villes intelligentes et de transformation numérique.

L'Association des municipalités de Roumanie (AMR) soutient l'Initiative « Villes intelligentes et transformation numérique pour les collectivités locales » (2021-2027). Dans le cadre de cette initiative, les collectivités territoriales roumaines promeuvent des projets de villes intelligentes et de transformation numérique afin de soutenir la mise en œuvre locale de l'ODD 9. Les objectifs du projet comprennent le développement de services publics numériques, de systèmes de transport intelligents, de plateformes de données ouvertes et d'infrastructures TIC modernes.



L'Union des municipalités de Turquie (TBB)

Renforcer les capacités locales en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion des déchets.

L'Union des municipalités de Turquie (TBB) et l'Agence japonaise de Coopération internationale collaborent à un projet (2022-2026) visant à renforcer les capacités locales en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion des déchets, en appui à l'ODD 9. Ce projet a produit des résultats concrets, notamment un plan de reconstruction pour la ville de Kahramanmaraş, des lignes directrices nationales sur la gestion des déchets en cas de catastrophe et un projet pilote de mise aux normes sismiques à Izmir (un projet de démonstration à petite échelle dans lequel un bâtiment ou une infrastructure existante a fait l'objet de travaux de renforcement structurel pour mieux résister aux séismes). Grâce à la coopération multipartite, à la formation et au soutien technique, le projet a amélioré la planification municipale, la coordination et l'utilisation des données, tout en adaptant les pratiques internationales aux besoins locaux.



ODD 11. Villes et communautés durables

L'ODD 11 est l'objectif le plus étroitement lié aux responsabilités quotidiennes des GLR. Il appelle à des villes inclusives, sûres, résilientes et durables.

L'ODD 11 est l'objectif le plus étroitement lié aux responsabilités quotidiennes des GLR. Il appelle à des villes inclusives, sûres, résilientes et durables — des domaines qui relèvent pleinement des compétences locales telles que l'urbanisme, le logement, la mobilité, les services publics et l'adaptation au changement climatique. Face à l'urbanisation croissante et à l'aggravation des inégalités, l'agenda post-2030 devra mettre davantage l'accent sur les approches territorialisées, la planification à long terme et la capacité des collectivités locales à relever des défis tels que l'accessibilité au logement, les risques climatiques, l'évolution démographique et la numérisation. Les villes durables ne doivent donc pas être considérées comme un simple complément, mais comme un fondement pour la réalisation de tous les objectifs mondiaux.

À l'avenir, les collectivités territoriales seront indispensables à la concrétisation de la vision post-2030. Ce sont elles qui mèneront les efforts visant à traduire les engagements nationaux en actions, à mobiliser les communautés et à tester des solutions innovantes susceptibles d'être déployées à plus grande échelle. Il faudra impérativement renforcer leur rôle à travers une meilleure gouvernance à plusieurs niveaux, un financement adéquat, des données locales désagrégées et leur inclusion formelle dans les processus nationaux de rapport, tels que les examens nationaux volontaires (ENV). Dûment autonomisées, les collectivités territoriales peuvent être le moteur d'un développement durable, résilient et inclusif bien au-delà de 2030.

Le CCRE a fait progresser cet objectif en renforçant la voix des collectivités territoriales dans l'élaboration des politiques européennes et mondiales, en promouvant la gouvernance à plusieurs niveaux et en aidant les municipalités à traduire leurs engagements en matière de développement durable en actions concrètes au niveau local. Grâce à des actions de plaidoyer politique, d'apprentissage entre pairs et à des initiatives concrètes en matière d'action climatique, de mobilité, d'inclusion sociale, de logement et de gouvernance démocratique, il a aidé les villes et les régions à renforcer leur résilience, à réduire les inégalités et à améliorer la qualité de vie. En reliant l'expérience locale aux stratégies européennes et aux agendas mondiaux tels que l'Agenda 2030, le CCRE contribue à la mise en œuvre de l'ODD 11 là où cela est le plus tangible : dans la vie quotidienne des personnes et des communautés partout en Europe.

Actions menées par les associations de GLR pour faire progresser l'ODD 11



Allemagne

L'Association allemande des districts (DLT)

Promouvoir une approche territoriale intégrée qui relie le logement, la mobilité et l'aménagement du territoire, tant en milieu urbain que rural.

L'Association allemande des districts (DLT) fait progresser l'ODD 11 en promouvant une approche territoriale intégrée qui relie le logement, la mobilité et l'aménagement du territoire, tant en milieu urbain que rural. Elle aide les districts à réhabiliter les logements vacants, à améliorer la connectivité et à veiller à ce que les réglementations de l'UE restent applicables pour les collectivités locales. Grâce à la coopération interrégionale et à des exemples concrets comme la stratégie ferroviaire Leipzig-Zeitz, la DLT favorise un développement équilibré et veille à ce qu'aucune région ne soit laissée pour compte.



Belgique

L'Association des villes et communes flamandes (VVSG)

Promouvoir un développement urbain plus économe en espace et préserver des espaces ouverts.

L'Association des villes et communes flamandes (VVSG) soutient les communes de la Région flamande — où les espaces ouverts continuent de diminuer malgré l'objectif d'atteindre un bilan zéro en matière d'occupation des sols d'ici 2050 — par le biais d'un dialogue politique, de conseils et d'initiatives, telles que la Journée locale de la transition dans la construction (Bouwshift) de 2025 qui promeut un développement urbain plus économe en espace et la préservation des espaces ouverts. Dans la région de Gand, où la croissance démographique rapide rend ce changement de politique particulièrement urgent, l'organisme intercommunal Veneco a traduit l'objectif de zéro consommation nette de terres en données concrètes, en actions coordonnées et en prise de décision conjointe, ce qui a conduit à la reclassification de centaines d'hectares, ainsi qu'à une coopération durable entre les communes.



Espagne

L'Association des municipalités basques (EUDEL)

Promouvoir des villes inclusives, durables et résilientes.

L'Association des municipalités basques (EUDEL) soutient l'ODD 11 en collaborant avec les mairies basques sur des projets visant à promouvoir des villes inclusives, durables et résilientes. Parmi les actions principales figurent la mise à disposition de logements locatifs abordables, la rénovation de logements et la régénération urbaine, en vue d'améliorer l'accès au logement, l'efficacité énergétique et la qualité de vie dans les quartiers. EUDEL encourage également la mobilité durable par l'introduction de bus électriques et l'extension des réseaux de tramway et de métro, tout en faisant progresser la gestion des déchets urbains pour améliorer les pratiques d'économie circulaire et la qualité de vie urbaine en général.

La Fédération espagnole des municipalités et des provinces (FEMP)

Soutenir la préservation du patrimoine culturel par la revitalisation linguistique.

La Fédération espagnole des municipalités et des provinces (FEMP) soutient l'action de la mairie de Burlada (Navarre) au Salvador, alignée sur l'ODD 11, mise en œuvre par le biais d'une coopération indirecte avec une ONG nationale dans trois municipalités. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme « Nids d'immersion linguistique náhuat », qui vise à protéger le patrimoine culturel menacé en revitalisant la langue náhuat-pipil grâce à une immersion totale pour les enfants âgés de 3 à 5 ans. Il gère trois nids linguistiques, dispense une formation linguistique et culturelle aux enfants et aux femmes et renforce les capacités physiques, technologiques et institutionnelles nécessaires pour assurer leur fonctionnement autonome à long terme.



Finlande

L'Association des villes et communes finlandaises (AFCM)

Renforcer la visibilité et l'influence des villes dans la coopération nationale et internationale en matière de durabilité

L'Association des villes et communes finlandaises (AFCM) participe au projet en réseau « Sustainable Future Leadership in Cities »³⁶, qui rassemble cinq grandes villes finlandaises — Helsinki, Tampere, Vantaa, Oulu et Turku. L'objectif du projet est de mieux intégrer toutes les dimensions du développement durable dans l'urbanisme et la prise de décision. Il vise également à renforcer la visibilité et l'influence des villes dans la coopération nationale et internationale en matière de durabilité, car il implique une collaboration avec des partenaires tels que ONU-Habitat, Nordregio, CGLU, le CCRE et des organismes gouvernementaux finlandais clés.



Malte

L'Association des conseils locaux de Malte (LCA)

Promouvoir des espaces publics piétonniers, accessibles et centrés sur les personnes.

L'Association des conseils locaux de Malte (LCA) a publié les « Directives sur la praticabilité piétonne et l'accessibilité »³⁷ dans le cadre du projet *Resident First*. Ces lignes directrices visent à promouvoir des espaces publics accessibles et centrés sur les personnes, à accorder la priorité aux piétons, à améliorer la connectivité et à renforcer les espaces ouverts en tant qu'éléments essentiels au bien-être communautaire. Ce document fournit des orientations aux conseils locaux pour la conception d'espaces urbains inclusifs, sûrs et durables sur le plan environnemental, axés sur le bien-être des habitants.

³⁶ <https://www.localfinland.fi/sustainable-future-leadership-in-cities>

³⁷ <https://www.lca.org.mt/sustainability/guidelines-on-walkability-and-accessibility/>



Pays-Bas

L'Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG International)

Soutenir les municipalités dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

L'Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG International), dans le cadre de l'initiative Municipalities for Global Goals, a mis en place un réseau destiné à aider les municipalités néerlandaises à mettre en œuvre les ODD. VNG International gère ce réseau, développe et partage des outils, des bonnes pratiques et des exemples de réussite, et organise des ateliers et des réunions. Plus de 140 des 342 municipalités néerlandaises ont rejoint le réseau.



Roumanie

L'Association des municipalités de Roumanie (AMR)

Soutenir la mobilité urbaine durable et la planification des transports à faibles émissions.

L'Association des municipalités de Roumanie (AMR) apporte son soutien aux villes roumaines qui élaborent des Plans de mobilité urbaine durable (SUMP), mis en œuvre grâce aux fonds de la politique de cohésion de l'UE ou dans le cadre de programmes nationaux visant à faire progresser l'ODD 11, en promouvant des transports urbains intégrés et à faibles émissions. Les SUMP donnent la priorité aux transports publics, au

vélo et à la marche, parallèlement à des investissements visant à moderniser les flottes de transports publics, les infrastructures cyclables et la gestion intelligente du trafic, réduisant ainsi les embouteillages et la pollution. Les SUMP fournissent un cadre coordonné pour la mobilité urbaine en renforçant la coopération entre les collectivités locales, les institutions nationales, les opérateurs de transport, la société civile et le secteur privé.



Slovénie

L'Association des communes urbaines de Slovaquie (ZMOS-SI)

Financer le développement urbain durable par des investissements territoriaux intégrés.

L'Association des communes urbaines de Slovaquie (ZMOS-SI) soutient le développement urbain durable en recourant aux investissements territoriaux intégrés dans le cadre de la Politique de cohésion de l'UE 2021-2027. Ce mécanisme combine des fonds européens et nationaux pour financer les infrastructures vertes, la mobilité durable et la régénération urbaine, tout en mettant en œuvre des stratégies de développement urbain dans 12 municipalités clés. La ZMOS agit en tant qu'organisme intermédiaire chargé de la sélection des projets, permettant ainsi une coopération à plusieurs niveaux qui contribue à améliorer davantage la durabilité urbaine et la qualité de vie.



ODD 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

L'ODD 17 est le pilier politique de l'Agenda 2030, mais il reste l'un des objectifs les moins atteints. Il repose essentiellement sur le partage du pouvoir, la confiance et une coopération efficace entre les différents niveaux de gouvernement et les différents acteurs.

Pour les gouvernements locaux et régionaux, revitaliser les partenariats signifie aller au-delà d'une inclusion symbolique pour accéder à un réel pouvoir de décision, à un financement prévisible et à une reconnaissance claire de leur rôle dans toute mise en œuvre. L'expérience montre que les partenariats sont particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans des stratégies à long terme, sont soutenus par des institutions solides et bénéficient de ressources dédiées. Que ce soit par le biais de la coopération décentralisée, des liens entre villes ou des plateformes à plusieurs niveaux, l'ODD 17 n'est source de transformation que lorsque le leadership local est considéré comme un atout, et non comme un simple canal de mise en œuvre.

Sur le plan politique, la mise en œuvre de l'ODD 17 passe par un rééquilibrage de la gouvernance qui reflète les lieux où l'action se déroule réellement. Les GLR nouent des partenariats avec la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, traduisant ainsi les objectifs mondiaux en résultats locaux, mais ces efforts restent souvent fragmentés et souffrent d'un manque de ressources. Le renforcement de l'ODD 17 implique donc l'institutionnalisation du rôle des gouvernements infranationaux en matière de coopération, de financement et de suivi, ainsi qu'un meilleur alignement de l'action locale sur les stratégies nationales relatives aux ODD, de manière à placer les territoires au cœur d'un partenariat mondial renouvelé.

L'ODD 17 reste au cœur de la mission du CCRE. Le CCRE renforce les moyens de mise en œuvre en favorisant la gouvernance à plusieurs niveaux, en promouvant la coopération entre les collectivités territoriales, les institutions de l'UE et les partenaires internationaux, et en faisant entendre la voix des acteurs locaux dans les processus mondiaux. Un élément central de ce travail réside dans le soutien de longue date apporté par le CCRE aux jumelages entre villes et entre régions, qui permettent de nouer des partenariats durables fondés sur l'apprentissage mutuel, la solidarité et des solutions communes aux défis partagés. Grâce à son engagement dans des réseaux européens et mondiaux, le CCRE met en relation des municipalités et des régions du monde entier, facilite les échanges entre pairs, soutient le renforcement des capacités et mobilise l'action collective en faveur du développement durable. En reliant les actions locales au-delà des frontières et à différentes échelles, le CCRE redynamise activement les partenariats mondiaux nécessaires pour atteindre les ODD de manière inclusive, coordonnée et efficace.

Actions menées par les associations de GLR pour faire progresser l'ODD 17



Allemagne

L'Association allemande des districts (DLT)

Soutenir les partenariats internationaux et la gouvernance décentralisée.

L'Association allemande des districts (DLT) contribue à la réalisation de l'ODD 17 en renforçant la gouvernance décentralisée et en soutenant les partenariats internationaux qui aident les districts à mettre en place des solutions durables en matière de logement, de mobilité et de développement régional. Grâce à des jumelages, à des projets entre pairs et à la coopération avec le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement ainsi qu'avec le ministère des Affaires étrangères, les districts ont échangé des solutions pratiques en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion des terres et de participation citoyenne. Cette approche permet même aux districts les plus petits et ruraux de renforcer leurs capacités, s'engager à l'échelle mondiale et contribuer à des communautés durables sur l'ensemble des territoires.



Autriche

Austrian Association of Cities and Towns (AACT)

L'Association des villes et communes autrichiennes (AACT)

L'Association des villes et communes autrichiennes (AACT) participe en tant que partenaire à des programmes de coopération internationale, tels que le Fonds d'échange municipal A4U³⁸ (Austria for Ukraine). Il s'agit d'un projet de coopération internationale d'une durée de deux ans (2025-2027) qui met en relation les collectivités locales ukrainiennes et autrichiennes ainsi que leurs partenaires municipaux. Il vise à renforcer les collectivités locales ukrainiennes en soutenant les efforts de relance et en accompagnant les municipalités sur la voie de l'intégration européenne.



Belgique

L'Association des villes et communes flamandes (VVSG)

Promouvoir la solidarité internationale et les partenariats municipaux à long terme.

L'Association des villes et communes flamandes (VVSG) soutient la coopération internationale à long terme par le biais de son programme de partenariat entre villes GLoBe, qui met

38 <https://www.kdz.eu/en/municipalexchangea4u>

en relation des communes flamandes avec des partenaires du monde entier pour un apprentissage mutuel et une action commune sur le climat, l'inclusion et la gouvernance. La VVSG promeut également la solidarité internationale en réaffirmant l'objectif des Nations unies de consacrer 0,7 % du PIB à l'Aide publique au développement et en soulignant le rôle des collectivités locales ainsi que la nécessité pour la coopération décentralisée de disposer de ressources suffisantes.



Espagne

Le Conseil provincial de Barcelone (DIBA)

Promouvoir les partenariats et une intelligence artificielle responsable au sein des collectivités locales.

Le Conseil provincial de Barcelone (DIBA) s'est engagé dans des initiatives clés alignées sur la cible 17.17 (qui encourage et promeut des partenariats efficaces entre les pouvoirs publics, les secteurs public et privé et la société civile, en s'appuyant sur l'expérience et les stratégies de mobilisation de ressources des partenariats existants), telles que la Convention des maires pour le climat et l'énergie, le Réseau des villes pour la durabilité, le Réseau des agendas urbains locaux (XAUL) et XarxA2030. Afin de contribuer à la cible 17.18 (améliorer les données, le suivi et la responsabilité en renforçant les capacités statistiques dans les pays en développement), le Conseil provincial a mis en place une ligne d'action stratégique, qui fait partie intégrante du projet « IA locale », lequel fournit des règles, des outils et des formations pour soutenir le déploiement éthique, sûr et responsable de l'intelligence artificielle dans les administrations publiques.

Le Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI)

Promouvoir le développement économique local grâce à des partenariats mondiaux.

Le Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI) est l'un des principaux organisateurs du Forum mondial sur le développement économique local (WFLED), une plateforme mondiale qui promeut un développement économique inclusif, durable et ancré dans les territoires grâce à une coopération multipartite. Il renforce les économies locales en soutenant des stratégies adaptées au contexte local qui créent des emplois décents, stimulent l'innovation et garantissent la durabilité environnementale. Grâce au dialogue et aux partenariats, le WFLED contribue à traduire les agendas mondiaux en actions locales. Le prochain forum WFLED est prévu à Johannesburg en 2027.



Estonie

L'Association des villes et municipalités estoniennes (AECM)

Renforcer la localisation des ODD grâce à une gouvernance multiniveaux et à l'engagement municipal.

L'Association des villes et municipalités estoniennes (AECM) participe aux travaux de la Commission estonienne

pour le développement durable³⁹, un organe consultatif chargé de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la préparation des Examens nationaux volontaires. En tant que membre permanent depuis 2020, l'AECM apporte le point de vue des municipalités sur la localisation des ODD, la gouvernance à plusieurs niveaux et le financement. Pour l'ENV de 2026, l'AECM a coordonné la contribution des municipalités sur les ODD 6, 7, 9, 11 et 17, plaidant en faveur de données locales plus solides, d'une voix plus forte et de mécanismes institutionnels visant à améliorer la cohérence territoriale et les partenariats.



France

L'Association internationale des maires francophones (AIMF)

Établir des partenariats mondiaux grâce à la coopération avec l'Union européenne.

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) entretient un partenariat stratégique avec l'Union européenne depuis 2015, réaffirmant sans cesse le rôle des GLR en tant qu'acteurs clés de la réalisation des Objectifs de développement durable. Ce partenariat combine financement, dialogue politique, renforcement des capacités et projets urbains concrets, mettant ainsi en pratique l'ODD 17. Entre 2022 et 2025, il a mobilisé 5 millions d'euros, soutenu huit projets urbains et six dialogues régionaux, et appuyé des initiatives dans les domaines de l'environnement, des services essentiels, de la numérisation, de l'égalité des sexes et de la gouvernance locale.

Cités Unies France (CUF)

Renforcer la coopération internationale et les capacités des collectivités locales.

Cités Unies France (CUF) s'est employée à faire progresser l'ODD 17 en aidant les collectivités locales à nouer des partenariats internationaux solides grâce à des groupes thématiques, des indicateurs communs et des outils de coopération décentralisée. Elle a mis en place un mécanisme de soutien aux collectivités locales et régionales, cofinancé par l'Agence française de développement et le Fonds public de dépôt et d'investissement, qui renforce la capacité des communes à proposer des stratégies internationales et à intégrer les priorités climatiques. Les fonds de solidarité de la CUF contribuent à mobiliser davantage les territoires français en temps de crise, en créant des partenariats durables et réciproques qui renforcent le leadership local et veillent à ce qu'aucune communauté ne soit laissée pour compte.

³⁹ <https://www.riigikantselei.ee/en>



5. Accent particulier sur le logement et le Forum urbain mondial

Le logement est un levier central pour la réalisation de l'ODD 11 et est étroitement lié à la première cible concernant l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable. Le Forum urbain mondial (WUF⁴⁰) offre une plateforme mondiale clé où les défis liés au logement – tels que l'accessibilité financière, l'informalité, l'efficacité énergétique et l'inclusion sociale – sont abordés parallèlement à des solutions pratiques. Pour les collectivités territoriales, le WUF revêt une importance particulière, car les villes et les régions sont directement responsables de la fourniture de logements, de l'aménagement du territoire et de la revitalisation des quartiers. En partageant leurs expériences locales, en influençant les débats politiques mondiaux et en nouant des partenariats lors du Forum, les GLR peuvent déployer à plus grande échelle des approches innovantes, aligner les engagements mondiaux sur les réalités locales et veiller à ce que les politiques de logement répondent aux besoins territoriaux et aux inégalités sur le terrain.

L'ODD 11 — Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables reconnaît que plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans des zones urbaines. Il relève des défis clés tels que l'accès à un logement adéquat et à un coût abordable, la mise en place de systèmes de transport durables, la réduction de l'impact environnemental et l'amélioration de l'urbanisme. L'ODD 11 souligne également l'importance de protéger le patrimoine culturel et naturel, de renforcer la résilience face aux catastrophes liées au climat et de garantir une prise de décision participative au niveau local. L'ODD 11 vise à transformer les villes en moteurs du développement durable, capables d'améliorer la qualité de vie tout en respectant les limites environnementales, c'est pourquoi les gouvernements locaux et régionaux devraient avoir plus de pouvoir et les communautés être davantage impliquées.

L'UE soutient cet objectif par le biais d'initiatives telles que le Pacte vert pour l'Europe et les Fonds de la politique de cohésion, qui favorisent le développement urbain durable, la rénovation du parc immobilier existant et un meilleur accès à un logement convenable pour les groupes vulnérables. Le logement est la première cible (11.1) de l'ODD 11. Elle vise à « assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis d'ici 2030. » Les efforts multiples visant à décarboner les bâtiments, à réduire la précarité énergétique et à favoriser un développement urbain compact et bien connecté veillent tous à ce que la politique du logement continue d'être alignée sur les objectifs climatiques et sociaux.

Au cours de la dernière décennie, l'Agenda urbain pour l'UE, lancé en 2016 avec le Pacte d'Amsterdam, s'est transformé en un cadre structuré qui renforce la coopération entre les villes, les États membres et les institutions de l'UE. Il a solidement instauré des partenariats thématiques comme mécanisme clé pour améliorer la réglementation, l'accès au financement

40 <https://wuf.unhabitat.org/>

et les connaissances en matière d'urbanisme, marquant ainsi une étape importante, dix ans après le lancement de la politique urbaine de l'UE.

Parallèlement, le Nouvel agenda urbain des Nations unies — lui aussi à son 10^{ème} anniversaire en 2026 — incarne une vision globale pour un développement urbain inclusif, sûr, résilient et durable. À cet égard, il souligne le rôle essentiel des collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre de politiques urbaines alignées sur les ODD, la promotion d'une gouvernance à plusieurs niveaux et l'avancement de la localisation de l'Agenda 2030. En outre, le NAU reconnaît que plus de 65 % des cibles des ODD sont directement liées aux mandats des autorités infranationales, ce qui les positionne comme des acteurs centraux de sa mise en œuvre.

À l'avenir, ces deux agendas seront confrontés à des défis croissants : pénurie de logements, impact climatique, inégalités grandissantes et nécessité d'une coordination institutionnelle renforcée. Les gouvernements infranationaux sont particulièrement bien placés pour faire face à ces pressions grâce à la planification locale, à l'engagement communautaire et à la prestation de services innovants, ce qui en fait des partenaires indispensables pour faire avancer les agendas mondiaux et accélérer la mise en œuvre des ODD. Toutefois, tout cela exige également une volonté politique soutenue : des mandats plus clairs, un financement stable et des mécanismes formels qui intègrent le leadership local dans les processus décisionnels de l'UE et de l'ONU.

Défis persistants et réponses potentielles dans le secteur du logement

1. Des lacunes en matière de suivi, de données et de données factuelles aux niveaux régional et urbain : l'absence d'indicateurs harmonisés des ODD aux niveaux régional et urbain dans l'ensemble de l'UE reste un défi majeur. Le Centre commun de recherche de la Commission européenne note qu'il n'existe aucun cadre unifié pour le suivi des ODD au niveau régional, ce qui complique l'établissement de rapports et limite l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Il subsiste de vastes disparités régionales, avec des résultats mitigés au niveau NUTS 2⁴¹, ce qui renforce la nécessité de disposer de meilleures données et d'adopter des approches axées sur le lieu.

2. Une gouvernance à plusieurs niveaux insuffisante et une participation limitée des acteurs infranationaux : not all EU Member States systematically involve LRGs in SDG planning, tous les États membres de l'UE n'associent pas systématiquement les collectivités territoriales à la planification et à la mise en œuvre des ODD, ni aux processus nationaux de rapport. Ce fossé en matière de gouvernance reflète les tendances mondiales. Environ 33 % des pays soumettant des rapports à l'ONU n'ont pas inclus les GLR dans les processus liés aux ODD. Cependant, en Europe, et en particulier en ce qui concerne la prise de décision au niveau de l'UE, la nécessité de garantir une voix politique plus forte aux gouvernements infranationaux reste urgente et cruciale.

3. Contraintes en matière de financement et de capacités aux niveaux local et régional : les gouvernements infranationaux manquent souvent d'autonomie fiscale et du financement stable nécessaire pour accélérer la mise en œuvre des ODD. Des évaluations mondiales ont souligné le besoin urgent de mécanismes de financement locaux inclusifs, prévisibles et à long terme, afin d'éviter tout retard dans la mise en œuvre de transitions clés — adaptation au changement climatique, mobilité, logement et protection sociale. Des lacunes en matière de capacités persistent également dans la planification, la budgétisation et l'élaboration de politiques intégrées, d'où la nécessité de renforcer les initiatives de formation et d'apprentissage entre pairs soutenues par l'UE.

4. Nécessité d'une volonté politique plus forte et d'un dialogue structuré : la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 en Europe dépend du renforcement de l'engagement politique du continent en faveur de la décentralisation et de la gouvernance à plusieurs niveaux. Cela devrait passer par un dialogue structuré avec les collectivités territoriales, l'intégration systématique de représentants locaux dans les délégations européennes et nationales, ainsi qu'une cohérence politique plus solide entre les politiques urbaines de l'UE et les stratégies locales en matière d'ODD. Sans un engagement formel et régulier à plusieurs niveaux, le potentiel des villes et des régions — qui sont chargées de réaliser plus de la moitié des cibles des ODD — restera sous-exploité. L'Europe est confrontée à des inégalités territoriales persistantes et parfois croissantes en matière de pauvreté, d'emploi, de santé et de capacités de recherche et développement. Ces disparités régionales entravent considérablement la capacité de l'UE à réaliser les ODD de manière uniforme et soulignent la nécessité de politiques adaptées aux spécificités locales. De nombreuses stratégies nationales ne tiennent toujours pas compte des réalités socio-économiques spécifiques des territoires infranationaux, créant ainsi un décalage entre les priorités nationales en matière d'ODD et les besoins locaux.

41 La Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 2), qui correspond au deuxième niveau du système de classification territoriale de l'UE, désigne les régions utilisées à des fins d'analyse statistique, de politique régionale et d'attribution des fonds.

Comment les villes et les régions européennes mettent en œuvre l'ODD 11

Confrontées au changement climatique, aux évolutions démographiques et aux inégalités sociales, les villes et régions européennes ont de plus en plus recours à des stratégies intégrées et adaptées au contexte local. De nombreux territoires investissent dans davantage d'infrastructures vertes et bleues, dans la mobilité durable, dans des bâtiments économes en énergie et dans des logements à un coût abordable, dans le but de réduire leur impact environnemental tout en améliorant la qualité de vie. Parallèlement, elles font face à des pressions démographiques divergentes — dépeuplement des zones rurales et surpopulation des grandes villes — en mettant en place des mesures qui renforcent la connectivité, développent les transports publics et favorisent une régénération urbaine compacte et bien planifiée. Ces efforts sont soutenus par les fonds de cohésion de l'UE, les programmes nationaux et les politiques de développement local qui encouragent un développement territorial équilibré.

Les collectivités locales jouent également un rôle central dans l'élaboration de plans globaux en matière de logement, dans l'augmentation du parc de logements de qualité et à un coût abordable, ainsi que dans l'amélioration de la gestion des services publics. Les municipalités – qu'elles se trouvent en Slovénie, au Pays basque, en Lettonie, en Estonie ou en Allemagne – combinent résilience climatique, inclusion sociale et développement économique grâce à une gouvernance coordonnée à tous les niveaux. La coopération intercommunale et transfrontalière est également essentielle, car elle aide les petites municipalités à mettre en commun leurs ressources, à partager leur expertise et à lutter contre le dépeuplement. Malgré des budgets serrés, les territoires européens continuent d'innover grâce à la numérisation, à la réutilisation adaptative des bâtiments et à des investissements ciblés qui soutiennent à la fois les communautés urbaines et rurales.

Dans l'ensemble, les réponses à l'enquête ont révélé une tendance claire vers une gouvernance territoriale intégrée, où l'action climatique, la politique du logement, la mobilité et les services sociaux sont planifiés ensemble plutôt que séparément. En alignant les stratégies locales sur les priorités nationales et européennes, les villes et les régions visent à réduire les inégalités, à gérer les changements démographiques et à bâtir des communautés résilientes et inclusives. Cette approche holistique — combinant des infrastructures durables, des logements abordables et des services publics solides — est essentielle pour atteindre l'ODD 11 et veiller à ce que tous les territoires, quelle que soit leur taille ou leur localisation, puissent prospérer.

Façonner des villes européennes prêtes pour l'avenir : l'ODD 11 et les GLR moteurs de la résilience urbaine et du leadership mondial

Renforcer la sécurité, la cohésion et la résilience urbaines grâce à un logement inclusif et à l'action locale

Les GLR favorisent la création de communautés plus sûres, plus solidaires et plus résilientes en associant des politiques de logement abordable et adapté à un aménagement urbain résilient face au changement climatique et socialement inclusif. De nombreuses villes ont pris des mesures pour développer le logement social et coopératif, mobiliser les logements vacants, réglementer les locations de courte durée et simplifier les procédures administratives afin de garantir un accès équitable au logement, en particulier pour les jeunes et les groupes vulnérables. Ces mesures en matière de logement s'accompagnent d'autres initiatives visant à apporter des améliorations supplémentaires, telles que la revitalisation des quartiers défavorisés, l'investissement dans des bâtiments économes en énergie et la création d'espaces communautaires comme des bibliothèques, des centres de jeunesse et des services sociaux qui favorisent les interactions et réduisent les inégalités.

Pour faire face aux risques climatiques croissants et à l'incertitude géopolitique, les territoires ont investi dans des infrastructures résilientes, une mobilité durable et des systèmes de préparation aux catastrophes. Cela inclut l'amélioration de l'éclairage public, la protection des installations critiques et la coordination des protocoles d'urgence entre la police, la protection civile et les services sociaux. De nombreuses municipalités ont également adopté des stratégies climatiquement neutres, rénové des bâtiments publics et promu des systèmes d'énergie propre afin de réduire la vulnérabilité et la précarité énergétique. En outre, les outils numériques sont de plus en plus utilisés pour rationaliser la planification, gérer l'aménagement du territoire et accélérer les projets immobiliers sans pour autant réduire les normes de qualité.

Enfin, les GLR renforcent la cohésion sociale et la résilience des communautés grâce à une gouvernance participative et à un soutien ciblé en faveur de populations diverses. Des mesures telles que la médiation communautaire, les programmes d'aide aux migrants, la budgétisation participative et l'aide apportée par les conseils locaux, renforcent la confiance et la responsabilité partagée. Ensemble, ces stratégies créent des villes plus sûres, plus inclusives et plus résilientes, capables de résister aux pressions sociales, climatiques et géopolitiques.

Élaborer des politiques urbaines européennes inclusives et tournées vers l'avenir

Les politiques urbaines européennes doivent évoluer vers des cadres flexibles, tournés vers l'avenir et fondés sur des données, capables d'anticiper les changements rapides en matière de numérisation, de mobilité et de demande de logements, et de s'y adapter. Les villes ont besoin de meilleurs outils pour analyser les données en temps réel, actualiser les normes d'urbanisme et adapter les règles d'aménagement du territoire aux nouveaux modes de vie tels que le télétravail, la mobilité partagée et les quartiers à usage mixte. La réduction de la fracture numérique, la promotion de l'accessibilité universelle et l'intégration d'approches participatives sont des mesures essentielles pour garantir que le progrès technologique profite à tous les habitants plutôt que d'aggraver les inégalités.

Parallèlement, les politiques doivent être davantage intégrées, par exemple en associant la transformation numérique à la mobilité durable, au logement abordable, à l'adaptation au changement climatique et à l'inclusion sociale. Cela implique l'amélioration des logements sociaux et publics, la prévention de la spéculation et de la gentrification, le soutien à la rénovation et à la densification, ainsi que la garantie que les systèmes de mobilité — des transports publics au vélo en passant par les solutions de mobilité en tant que service — restent accessibles et respectueux du climat. Un soutien accru de l'UE est essentiel. Une orientation urbaine forte dans la politique de cohésion, des règles de financement plus simples et une charge administrative allégée donneraient aux villes la sécurité dont elles ont besoin pour planifier à long terme et mener à bien les transitions verte et numérique.

Enfin, les politiques de l'UE devraient renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux et l'équilibre territorial, en reconnaissant que toutes les régions ne sont pas confrontées aux mêmes défis. Les villes ont besoin d'autonomie, de ressources prévisibles et de cadres de coopération stables — tels que des accords à long terme sur l'aménagement du territoire, le logement et les transports — pour se préparer aux changements démographiques et à l'évolution des modes de mobilité. En combinant technologies intelligentes, conception inclusive et planification spatiale, l'Europe peut garantir que ses villes resteront résilientes, accessibles et accueillantes pour tous les habitants dans les décennies à venir.

L'ODD 11, moteur du leadership européen en matière de développement urbain durable et de coopération mondiale entre villes

L'ODD 11 joue un rôle central dans l'orientation du leadership européen en matière de développement urbain durable, car il rassemble le logement, l'action pour le climat, l'inclusion sociale et la cohésion territoriale sous un cadre commun. Il a influencé les grandes stratégies de l'UE — de l'Agenda urbain pour l'UE et du Pacte vert à la Politique de cohésion et aux fonds de relance — en faisant du logement abordable et économe en énergie, ainsi que de l'urbanisme résilient, des composantes essentielles d'une transition juste. L'ODD 11 encourage également une gouvernance intégrée et intersectorielle, incitant les institutions de l'UE et les villes à dépasser les approches fragmentées et à adopter des politiques urbaines à long terme centrées sur les personnes.

Les villes européennes peuvent contribuer plus efficacement aux agendas mondiaux en internationalisant leurs solutions locales par le biais de la coopération décentralisée. Les programmes de jumelage, les réseaux de villes, les plateformes d'apprentissage entre pairs et les partenariats interurbains permettent aux municipalités d'échanger des outils pratiques en matière d'accessibilité au logement, de régénération, de mobilité et d'adaptation au changement climatique. En partageant des modèles reproductibles, tels que « Housing First », le logement coopératif, la réaffectation des bâtiments ou les quartiers neutres en carbone, les villes peuvent jouer un rôle prépondérant en déployant à grande échelle des innovations qui répondent aux défis mondiaux tels que l'urbanisation, le dépeuplement et l'accès aux services.

Pour renforcer l'influence de l'Europe à l'échelle mondiale, les villes doivent se faire entendre avec plus de force lors des forums internationaux et dans le cadre de la gouvernance à plusieurs niveaux. Grâce à un plaidoyer coordonné, à la participation à des réseaux mondiaux (tels que CGLU) et à des contributions aux initiatives des Nations unies comme le FPHN, les villes européennes peuvent s'appuyer sur des données locales pour influencer les politiques mondiales. La coopération décentralisée devient ainsi un outil stratégique non seulement pour partager l'expertise européenne, mais aussi pour instaurer une confiance mutuelle, soutenir les partenaires du Sud et réaffirmer que le logement durable et le développement urbain inclusif constituent des biens publics mondiaux.

Accélérer la réalisation de l'ODD 11 dans les villes de petite et moyenne taille : un logement inclusif, résilient et durable d'ici 2030

Les villes de petite et moyenne taille peuvent accélérer les progrès vers l'ODD 11 en mettant l'accent sur des logements abordables et économes en énergie et en revitalisant le tissu urbain existant. La rénovation des bâtiments vacants, l'amélioration de la qualité du parc immobilier vieillissant et la promotion d'un aménagement compact et centré sur les personnes aident les collectivités locales à faire face aux contraintes budgétaires tout en maintenant les coûts de développement à un niveau raisonnable. De plus, des mesures ciblées en matière de logement social, des incitations à la réhabilitation des logements vacants et des normes de construction résilientes garantissent que les groupes vulnérables ne seront pas laissés pour compte.

Les villes confrontées au dépeuplement et aux inégalités régionales ont obtenu des résultats positifs en renforçant la connectivité, en améliorant l'accès aux services et en reliant les stratégies de logement au développement économique local. Des mesures telles que des programmes de location abordables liés à la création d'emplois, le soutien aux PME et l'amélioration des infrastructures de transport et numériques ont contribué à retenir et à attirer les résidents. La coopération intercommunale et les plans de développement régional sont également importants, car ils permettent aux petites villes de mettre en commun leur expertise, de partager des services et de coordonner les stratégies de logement et d'aménagement du territoire à l'échelle régionale.

La réalisation de progrès dépend également d'une gouvernance à plusieurs niveaux plus forte et d'un financement prévisible. Les villes de petite et moyenne taille ont besoin d'un accès stable aux fonds européens et nationaux, d'une réduction des exigences de cofinancement et d'un soutien pour renforcer leurs capacités de développement de projets. En s'engageant dans une coopération décentralisée, en échangeant les meilleures pratiques et en adoptant une planification intégrée qui relie le logement, la mobilité, l'action climatique et les politiques sociales, ces villes peuvent surmonter les contraintes budgétaires et parvenir à un développement urbain inclusif, résilient et durable d'ici 2030.

Initiatives politiques européennes liées au logement

ESPON. (ESPON HOUSE4ALL⁴²) vise à garantir l'accès à un logement abordable et de qualité pour tous. L'objectif principal de ce projet est de fournir des recherches de haute qualité et des recommandations d'accompagnement aux décideurs politiques à différents niveaux sur la manière d'assurer l'accès à un logement abordable et de qualité, conformément aux objectifs politiques européens liés à la cohésion territoriale et au Pacte vert pour l'Europe. Le projet analyse et cartographie également l'accessibilité financière et la qualité du logement dans toute l'Europe.

CEMR. Le document d'orientation⁴³ intitulé « *Un plan local pour le logement : offrir des logements abordables, durables et inclusifs dans les villes et les régions d'Europe* » met en garde contre le fait que la crise du logement en Europe est désormais devenue une urgence sociale, et appelle à des solutions intégrées et centrées sur les personnes, qui associent le logement à la mobilité, aux services et à la qualité de vie. En outre, ce plan préconise un financement accru, une modernisation des règles, la dématérialisation des procédures d'autorisation et une véritable gouvernance à plusieurs niveaux, afin de permettre aux collectivités locales et régionales de proposer des logements abordables et durables.

Le Référentiel des villes et territoires durables (RFSC)⁴⁴ est un outil qui aide les villes à planifier, suivre et évaluer le développement urbain durable conformément à la Charte de Leipzig et à l'Agenda 2030, notamment l'ODD 11. Il propose une approche structurée pour établir des priorités, définir des actions et utiliser des indicateurs dans des domaines tels que le logement, la mobilité, l'environnement, la gouvernance et l'inclusion sociale. En favorisant une planification intégrée et intersectorielle, le RFSC permet aux villes de toutes tailles de traduire les objectifs de durabilité en actions concrètes et adaptées au contexte local, tout en soutenant l'apprentissage entre pairs, la cohérence à plusieurs niveaux, ainsi qu'un développement urbain plus inclusif et résilient.

Le rapport politique⁴⁵ du **Parliament Magazine** intitulé « *Relever le défi de la crise du logement en Europe* » a montré qu'entre 2020 et 2025, plus de 13 millions de résidents européens n'avaient ni logement en propriété ni logement en location — notamment ceux contraints de séjourner chez des amis ou des proches, de recourir à des hébergements d'urgence ou de dormir dans des espaces publics. Les habitants des grandes villes européennes consacrent la majeure partie de leur salaire au loyer, raison pour laquelle la question du logement figure en si bonne place dans l'agenda de l'UE.

42 <https://www.espon.eu/projects/access-affordable-and-quality-housing-all-people-house4all>

43 https://ccre-cemr.org/wp-content/uploads/2026/03/2026_-Housing-policy-paper.pdf

44 <https://ccre-cemr.org/fr/cadre-de-reference-pour-les-villes-durables>

45 <https://library.myebook.com/theparliament/policy-report-addressing-europe-s-housing-crisis/6536/>

Mesures prises par les Associations de GLR en matière de logement



Autriche

L'Association des villes et communes autrichiennes (AACT)

Supporting affordable housing framework.

L'Association des villes et communes autrichiennes (AACT) défend le cadre en vigueur en Autriche, selon lequel ce pays prospère est en mesure de proposer des logements abordables. Cela est rendu possible grâce au développement d'un solide système de coopératives de logement à but non lucratif, qui travaille en coordination avec des associations de logement à but lucratif limité. Ces coopératives fournissent des logements de haute qualité, abordables et économes en énergie, puis réinvestissent leurs bénéfices dans la construction de nouveaux logements. Vienne complète ce dispositif par son modèle de logement social établi de longue date, en place depuis 1919, qui considère le logement comme un bien public, garantissant ainsi l'accessibilité financière, la mixité sociale et un niveau de vie élevé dans toute la ville.



Espagne

L'Association des municipalités basques (EUDEL)

Réunir les autorités publiques et les acteurs sociaux et économiques pour améliorer l'accès à un logement décent.

L'Association des municipalités basques (EUDEL) soutient le Pacte social pour le logement du Pays basque, un accord à long terme qui rassemble les pouvoirs publics et des acteurs sociaux et économiques, dans le but d'améliorer l'accès à un logement décent, en particulier pour les groupes vulnérables. Il vise à développer l'offre de logements sociaux et de logements locatifs abordables, à mobiliser les logements vacants, à promouvoir la rénovation et à garantir la stabilité des politiques grâce à un large consensus, avec des objectifs clairs fixés jusqu'en 2036.



Estonie

L'Association des villes et municipalités estoniennes (AECM)

Soutenir une initiative transformatrice clé dans le cadre de l'étude nationale sur le logement en Estonie à l'horizon 2025.

L'Association des villes et municipalités estoniennes (AECM) a soutenu une initiative transformatrice majeure dans le cadre de l'étude nationale de 2025 sur le logement en Estonie, qui a mis en évidence d'importantes pressions sur l'accessibilité financière à Tallinn et Tartu, parallèlement à un taux de vacance élevé dans les zones rurales, les coûts du logement dépassant souvent 40 % des revenus. Elle a recommandé une politique foncière active, un financement diversifié, des partenariats public-privé et une distinction plus claire entre le logement abordable et le logement social, autant de mesures qui s'alignent sur la stratégie nationale du logement (2025–2030+) et sur des essais de projets pilotes de location (projets d'essai à petite échelle et à durée déterminée visant à tester de nouvelles méthodes de développement, de financement et de gestion des logements locatifs avant de déployer ces approches à l'échelle nationale) soutenus par la Banque européenne d'investissement.



France

L'Association internationale des maires francophones (AIMF)

Renforcer les capacités locales en matière d'aménagement urbain et de gestion foncière.

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) (AIMF) a soutenu le Programme⁴⁶ de planification urbaine et de gestion financière cofinancé par l'UE au Cambodge, afin de renforcer les capacités locales en matière d'urbanisme et de gestion foncière, améliorant ainsi les conditions de vie dans les quartiers informels. Le projet a adopté une approche intégrée et centrée sur les personnes, associant logement, planification, participation communautaire et infrastructures, tout en promouvant une construction économe en énergie et adaptée au climat, afin de renforcer la durabilité et la résilience des bâtiments publics locaux.

⁴⁶ <https://www.aimf.asso.fr/actions/renforcement-des-capacites-des-associations-dautorites-locales-du-cambodge-en-matiere-de-planification-urbaine-et-de-gestion-fonciere/>



Luxembourg

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL)

Soutien aux stratégies de logement et aux mécanismes de financement liés au logement abordable.

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL) s'attaque aux défis liés au logement en représentant les intérêts des communes dans les processus nationaux de politique et de législation en matière de logement. Les communes jouant un rôle clé dans l'aménagement du territoire, le développement local et la mise à disposition d'infrastructures publiques, SYVICOL participe activement aux consultations sur les projets de loi, les stratégies de logement et les mécanismes de financement liés au logement abordable et au développement urbain.



Slovénie

L'Association des communes urbaines de Slovénie (ZMOS-SI)

Supporting housing legislation that brings investment

L'Association des communes urbaines de Slovénie (ZMOS-SI) suit de près la mise à jour de la législation sur le logement en Slovénie afin de rendre les investissements municipaux plus attractifs. Par exemple, l'État subventionne désormais les loyers des logements sociaux, tandis que les municipalités ne couvrent les subventions que pour les loyers privés, encourageant ainsi les projets locaux de logements sociaux. Une nouvelle loi prévoit 100 millions d'euros par an sous forme de prêts à faible taux d'intérêt pour le logement municipal et, à partir de 2026, environ 50 millions d'euros de subventions seront également disponibles dans le cadre du Programme de cohésion révisé.



Tchéquie

L'Union des villes et communes de la République tchèque (SMO ČR)

Façonner le programme de subventions pour le logement abordable.

L'Union des villes et communes de la République tchèque (SMO ČR) soutient l'ODD 11 à travers son travail d'élaboration du programme de subventions pour le logement abordable dans le cadre du Plan national de relance, ainsi qu'à travers sa collaboration avec les institutions nationales sur la législation en la matière. Elle s'est attachée à garantir que les besoins locaux seront pris en compte dans les politiques nationales du logement en traduisant activement les priorités municipales en texte de loi, en programmes de financement et en documents stratégiques.



Türkiye

Union of Municipalities of Türkiye (TBB)

Strengthening coordination among municipalities

The Union of Municipalities of Türkiye (TBB) has been supporting the localisation of SDG 11 in the housing sector by strengthening coordination among municipalities, building capacity and sharing good practices. A key focus is sharing knowledge on affordable housing models, especially housing cooperatives, that are promoted through initiatives such as the Local Governments and Cooperatives workshop, which frames housing as a right and highlights cooperative and alternative financing models to improve affordability and local participation.

Acronymes

AGLR	Associations de gouvernements locaux et régionaux
CCRE	Conseil des communes et régions d'Europe
CE	Commission européenne
CFP	Cadre financier pluriannuel
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
EIV	Examens infranationaux volontaires (rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD, produits par les Associations de collectivités territoriales)
ELV	Examen local volontaire (rapports locaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD)
ENV	Examens nationaux volontaires (rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD)
FPHN	Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable
GLR	Gouvernements locaux et régionaux / Collectivités territoriales
GTF	Task-force mondiale des collectivités territoriales (facilitée par CGLU)
NAU	Nouvel agenda urbain
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
UE	Union européenne



ccre-cemr.org
info@ccre-cemr.org

Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) est la plus ancienne et la plus grande association européenne de collectivités locales et régionales. Depuis 1951, il œuvre sans relâche à la construction d'une Europe plus inclusive, plus juste et plus résiliente, et à la pleine réalisation des promesses de la démocratie locale. C'est la seule organisation qui rassemble les associations nationales de collectivités locales et régionales de 41 pays européens et qui représente, à travers elles, tous les niveaux des territoires – local, intermédiaire et régional. Depuis 75 ans, le CCRE promeut la construction d'une Europe unie, pacifique et démocratique, fondée sur l'autonomie locale, le respect du principe de subsidiarité et la participation de ses citoyens. Le CCRE s'efforce sans relâche de devenir le premier réseau de leadership territorial, animé par la vision et la conviction que les collectivités locales et régionales sont les mieux placées pour diriger leurs communautés dans leur transition vers l'Europe de 2050 et pour relever une multitude de défis mondiaux. Le CCRE est également la section européenne de l'organisation mondiale « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU).



platforma-dev.eu
platforma@ccre-cemr.org

PLATFORMA est la coalition paneuropéenne des collectivités locales et régionales - et de leurs associations - actives dans la coopération au développement de ville à ville et de région à région aux niveaux national, européen et mondial. Tous les partenaires sont des acteurs clés de la coopération internationale pour le développement durable. PLATFORMA constitue un pôle d'expertise pour l'action internationale des collectivités locales et régionales européennes et s'efforce de renforcer la contribution de ces dernières aux politiques de coopération au développement de l'UE et aux cadres internationaux. PLATFORMA est dirigée par le CCRE et cofinancée par la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne (DG INTPA).

Les territoires européens localisent les ODD – Accélérer la mise en œuvre des actions locales en faveur des Objectifs mondiaux, 2025



Les collectivités territoriales européennes localisent les ODD – Il reste peu de temps pour avoir de l'impact, 2024



Les territoires européens localisent les ODD – Plus que six étés pour tirer le meilleur parti de la décennie d'action, 2023



Les territoires européens localisent les ODD - Faire de cette décennie une décennie d'action, 2022



Les territoires européens localisent les ODD - Continuité et changement en période de Covid-19, 2021



L'Agenda 2030 vu par les associations de collectivités territoriales, 2020



Comment les associations de collectivités locales et régionales concrétisent les ODD, 2019



Objectifs de développement durable - Comment les villes et régions d'Europe montrent l'exemple, 2018

